

académie
Strasbourg 



Bilan Social

2014-2015
Académie
de Strasbourg

Date de publication octobre 2016



J'ai le plaisir de vous présenter le bilan social de l'académie de Strasbourg de l'année 2014/2015.

Articulé autour de quatre grandes rubriques, il permet d'avoir une vue d'ensemble des domaines de la vie sociale et de la gestion des ressources humaines ainsi qu'une connaissance des personnels qui oeuvrent au sein de notre Académie.

A la fois outil de réflexion et d'aide au dialogue social, ce document est le fruit de la production des services du rectorat et des deux directions des services départementaux de l'Education nationale.

Je les remercie, au nom de l'ensemble des membres de notre communauté éducative, pour leur précieuse participation.

La Rectrice de l'académie de Strasbourg,
Chancelière des universités

Sophie BEJEAN



Présentation des sources		1
Les effectifs et les caractéristiques démographiques		5
	L'ensemble des personnels du secteur public	6
	Les enseignants dans le premier degré	9
	Les enseignants dans le second degré	11
	Les personnels de direction	16
	Les personnels d'inspection	17
	Les personnels d'éducation	18
	Les personnels d'orientation	19
	Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, santé et sociaux	20
	Les personnels de surveillance et d'assistance éducative	25
	L'enseignement privé sous contrat	26
La vie des personnels		29
	La mobilité géographique des personnels enseignants	30
	Le temps partiel	32
	Les congés	34
	L'accompagnement des personnels	
	<i>Les personnels handicapés</i>	37
	<i>Le dispositif conseil - mobilité - carrière</i>	39
	<i>Conseil carrière et accompagnement professionnel</i>	41
	La protection juridique	42
	Les retraites des personnels enseignants	43
Les carrières		47
	La formation continue	48
	Les concours	52
	Les promotions	55
Santé-Social - Santé et sécurité au travail		57
	La politique de santé	58
	La politique sociale	60
	La santé et sécurité au travail	63
Sigles		65

Directeur de la publication

Sophie BEJEAN
Rectrice de l'académie de Strasbourg
Chancelière des universités

Responsable de la publication

Jean-Pierre LAURENT
Directeur des Ressources Humaines

Coordination de la rédaction

Christine FRIEDRICH
Responsable de la Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP

Camille HUMBERT
Chargé de mission Division des Ressources Humaines - DRH

Rédaction

Fabienne CLEMENT - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP
Mireille FUHRMANN - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP
Téodora MOLDOVAN - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP

Secrétariat

Josiane BEAUJARD - Division des Ressources Humaines - DRH

Avec la participation des services académiques

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin
Division des Personnels Enseignants - DPE
Division des Personnels Administratifs et d'Encadrement - DPAE
Délégation Académique à la Formation Continue des Personnels - DAFOR
Division des Examens et Concours - DEC
Service Social des Personnels
Division Académique des Fincances et d'Appui et de Conseil aux Etablissements et aux Services -
DAFCES
Conseil Carrière et Accompagnement Professionnel des Personnels - CCAPP
Médecine de Prévention des Personnels
Conseiller Mobilité Carrière
Correspondant Handicap
Inspectrice Santé Sécurité au Travail

Maquette et mise en page

Fabienne CLEMENT - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance -DEPP



Présentation des sources

Le bilan social est en France un instrument de mesure du domaine social dans l'entreprise. Créé par la loi n° 77-769 du 12 juillet 1977, il est obligatoire dans les entreprises employant plus de 300 salariés.

Dans la fonction publique d'Etat, le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dispose, en son article 37, que les « comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés. Le bilan est établi annuellement ».

Le bilan social de l'académie (BSA) de Strasbourg permet d'avoir un regard exhaustif sur les caractéristiques et sur la situation de tous les personnels du secteur public (enseignants ou non enseignants, titulaires ou non titulaires) ainsi qu'une synthèse des effectifs du secteur privé sous contrat.

C'est un outil évolutif et contributif du dialogue social. Il donne une information transparente accessible par tous, permet de nourrir la réflexion ainsi que la discussion et contribue au pilotage académique dans le domaine social.

Les systèmes d'information

Le ministère de l'Education nationale met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et d'historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'information de l'Académie (EPP, AGORA, AGAPE,...).

Les données présentées dans le bilan social sont issues en partie de l'application nationale « BSA » développée par les services de l'administration centrale et mises à la disposition de l'ensemble des académies (données relatives aux effectifs, congés et aux temps partiels).

La date d'observation

La date d'observation retenue pour l'extraction des données venant de l'application BSA a été fixée au 1^{er} décembre 2014, pour les données académiques comme pour les données nationales.

Il est à noter que les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre en raison des saisies ayant un effet rétroactif (exemple : les données relatives aux absences des personnels).

Le périmètre d'analyse

Les effectifs correspondent à ceux des personnels en position d'activité, affectés à la date de référence du 1^{er} décembre 2014 et rémunérés par les services académiques (rectorat ou DSDEN). Ils ne sont comptés qu'une fois sur leur affectation principale. Les personnels gérés dans l'enseignement supérieur ne sont pas pris en compte dans le BSA. Les enseignants du premier degré intervenant dans le second degré sont comptabilisés avec leurs collègues du second degré.



La contribution des services

En l'absence d'informations chiffrées directement accessibles par les systèmes d'information de l'Education nationale, les services sont mis à contribution pour collecter et restituer les données qui permettent de compléter le BSA, ainsi :

- celles relatives à la mobilité et à la promotion des personnels proviennent des services académiques gestionnaires : directions des services départementaux de l'Education nationale (DS-DEN) pour le premier degré, division des personnels enseignants (DPE) pour le second degré, division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE) pour les personnels administratifs, de direction et d'orientation ;
 - les données concernant les départs à la retraite ont été transmises par la DPAE ;
 - les données ayant trait à l'accompagnement des personnels ont été transmises par les services de la médecine de prévention, la conseillère mobilité carrière (CMC), la conseillère carrière accompagnement professionnel des personnels (CCAPP), la correspondante handicap ;
 - les données relatives aux concours ont été fournies par les services de la direction des examens et concours (DEC) et celles concernant la formation continue des personnels par les services de la délégation académique à la formation continue des personnels (DAFOR) ;
 - les données concernant la protection juridique des agents proviennent de la division d'appui et de conseil aux établissements et services (DACES) ;
 - et celles relatives à la santé-social et santé et sécurité au travail ont été fournies par le service de médecine de prévention, le service social, l'inspectrice santé et sécurité au travail.

Le secret statistique

En vertu de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, le secret statistique s'applique à tous les renseignements individuels collectés par la statistique publique. Il a pour objet de protéger la vie privée ainsi que les intérêts économiques des agents.

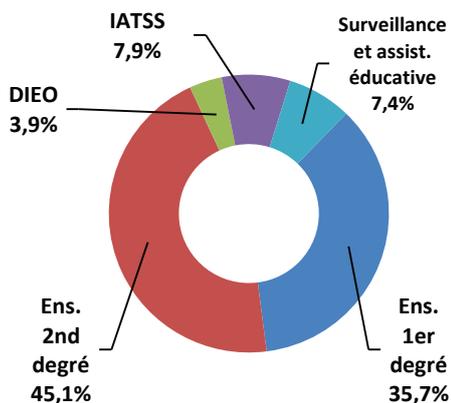
Dans ce document, toutes les données qui concernent un groupe de moins de 5 individus sont couvertes par ce secret ; elles sont alors remplacées par un astérisque.



***Les effectifs et les caractéristiques
démographiques 2014-2015***

Personnels du secteur public

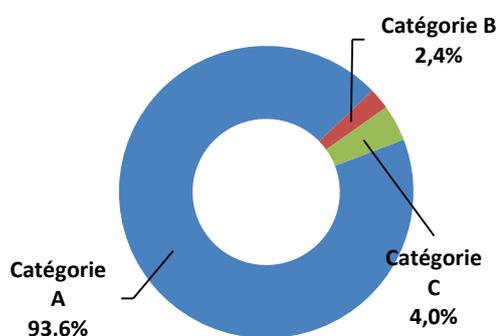
Ensemble des personnels par fonction



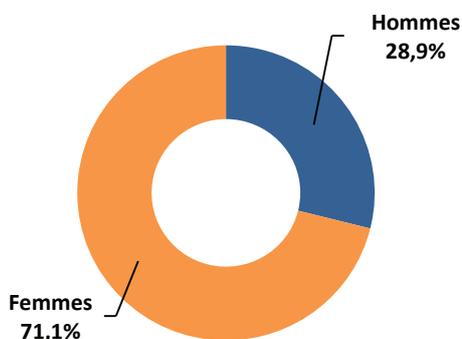
26 634 personnels

21 540 enseignants (80,8%)
 5 094 non enseignants (19,1 %)
 71,1 % de femmes
 23 515 titulaires

Répartition des personnels par catégorie



Répartition des personnels selon le sexe



Au 1^{er} décembre 2014, les effectifs du secteur public de l'Education nationale dans l'académie de Strasbourg s'élèvent à 26 634 personnels en activité et ayant une affectation.

80,8 % des personnels sont enseignants dont 35,7 % dans le premier degré et 45,1 % dans le second degré.

La part des personnels non enseignants représente 19,2 % des effectifs et se compose de trois grandes catégories de personnels. Les IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé) (7,9 %), les personnels de surveillance et assistance éducative (7,4 %) et les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (3,9 %).

93,6 % des personnels, tous corps confondus, occupent des fonctions de catégorie A.

Les femmes représentent 71,1 % des effectifs, leur part varie selon le corps considéré.

88,3 % des personnels sont titulaires de la fonction publique d'Etat.

Personnels du secteur public en activité et avec une affectation en 2014

	Titulaire	Non Titulaire	Nombre d'individus	ETP * physique	Poids	% Femmes	% Non-titulaires	Rappel PP ** 2013	Rappel ETP * 2013
Enseignants 1 ^{er} degré	9 495	26	9 521	8 902	35,7	83,9	0,3	9 557	8 776
Enseignants 2 nd degré	11 173	846	12 019	11 532	45,1	59,3	7,0	12 083	11 439
Personnel de direction	432	0	432	432	1,7	49,0	-	432	432
Personnel d'inspection	91	0	91	91	0,3	52,7	-	92	92
Personnel d'éducation	321	26	347	340	1,4	68,9	7,5	338	328
Personnel d'orientation	99	39	138	129	0,5	79,0	28,3	137	130
Personnel IATSS	1 904	201	2 105	1 951	7,9	84,3	9,5	2 120	1 958
Surveillance et assistance éducative		1 981	1 981	1 519	7,4	72,9	100,0	1 928	1 475
Ensemble	23 515	3 119	26 634	24 896	100,0	71,1	11,7	26 687	24 631

*PP : personnes physiques - ** ETP : équivalent temps plein

Evolution des effectifs 2010-2014

L'effectif global des personnels de l'académie de Strasbourg reste stable (-0,2 %) entre 2013 et 2014.

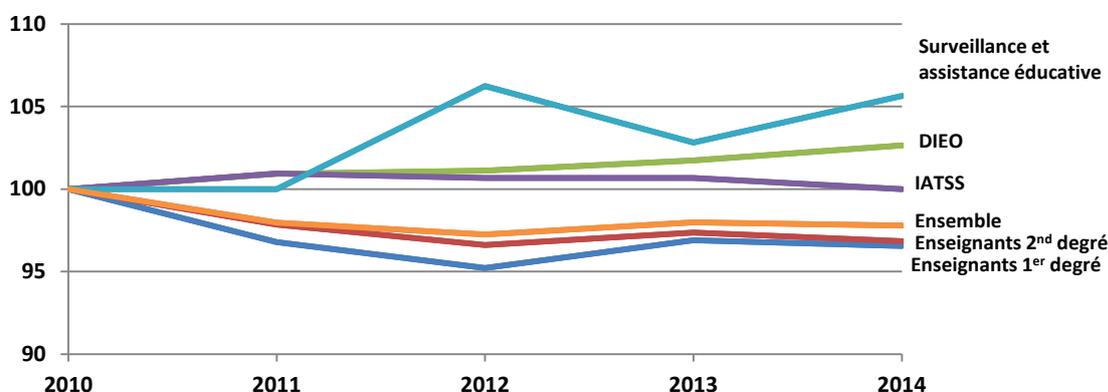
Cette baisse des effectifs des personnels s'applique plus particulièrement aux IATSS (-0,7 %).

Le nombre de personnels de surveillance et assistance éducative augmente de 2,7 %.

Evolution des effectifs par personnels entre 2010 et 2014

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013 (%)	Evolution 2014/2010 (%)
Enseignants 1 ^{er} degré	9 862	9 544	9 391	9 557	9 521	-0,4	-3,5
Enseignants 2 nd degré	12 410	12 144	11 990	12 083	12 019	-0,5	-3,2
DIEO	981	990	992	999	1 008	0,9	2,8
IATSS	2 105	2 125	2 120	2 120	2 105	-0,7	0,0
Surveillance et assistance éducative	1 875	1 875	1 992	1 928	1 981	2,7	5,7
Ensemble	27 233	26 678	26 485	26 687	26 634	-0,2	-2,2

Evolution des effectifs (base 100 en 2010)

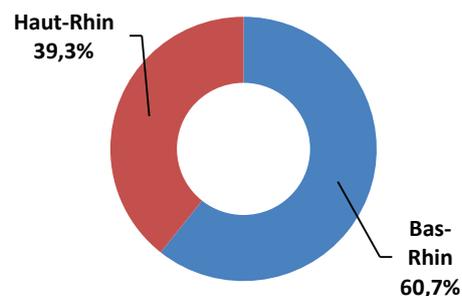


Répartition départementale

60,7 % des agents sont en poste dans le département du Bas-Rhin.

Toutefois, il convient de prendre en considération que les personnels en résidence au rectorat de Strasbourg, exercent leurs missions au bénéfice de l'ensemble de l'académie.

Répartition départementale de l'ensemble des personnels



Effectifs du secteur public en activité et avec une affectation en 2014

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Académie	
	PP*	ETP**	PP*	ETP**	PP*	ETP**
Enseignants 1 ^{er} degré	5 647	5 281	3 874	3 620	9 521	8 902
Enseignants 2 nd degré	7 338	7 038	4 681	4 494	12 019	11 532
Personnel de direction	267	267	165	165	432	432
Personnel d'inspection	73	73	18	18	91	91
Personnel d'éducation	208	204	139	136	347	340
Personnel d'orientation	87	80	51	49	138	129
Personnel IATSS	1 390	1 294	715	658	2 105	1 951
Surveillance et assistance éducative	1 155	885	826	634	1 981	1 519
Ensemble	16 165	15 122	10 469	9 774	26 634	24 896

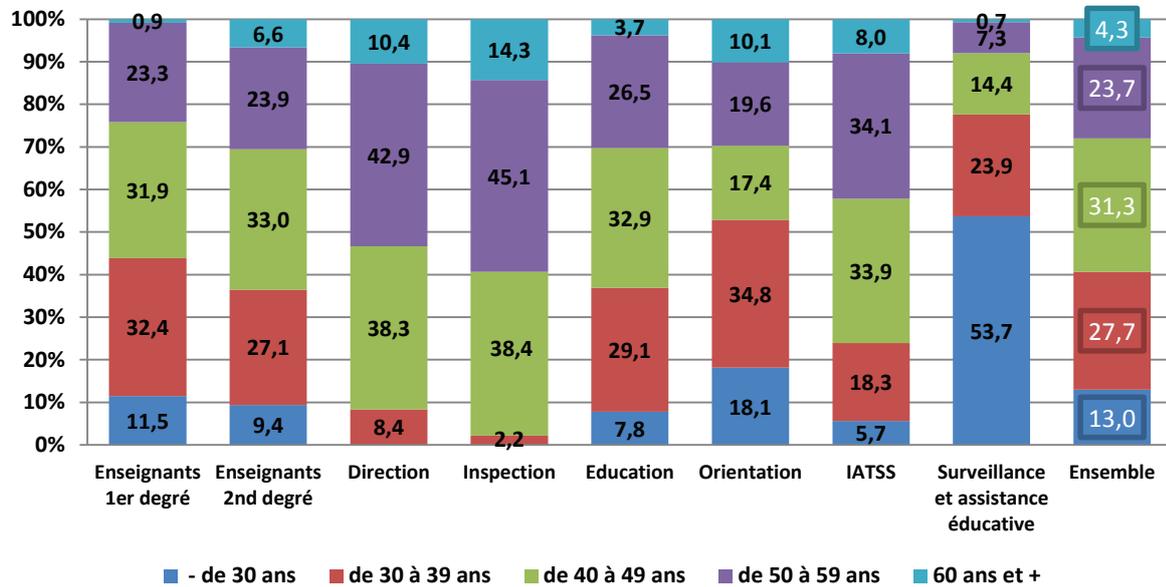
*PP : personnes physiques - ** ETP : équivalent temps plein



Structure par âge

Les corps de métiers où l'âge moyen est le plus élevé sont ceux des personnels d'inspection et des personnels de direction (51 ans en moyenne), tandis que le corps de métiers dont l'âge moyen est le moins élevé correspond aux personnels de surveillance et d'assistance éducative (32 ans en moyenne).

Répartition par tranche d'âge



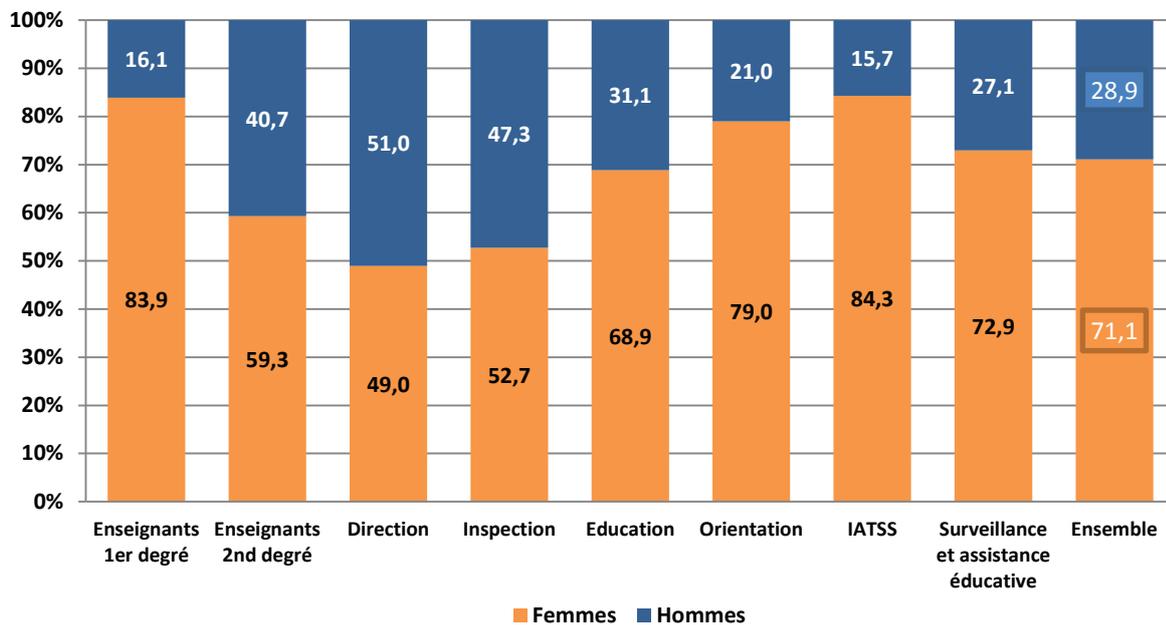
Structure par sexe

La proportion de femmes parmi l'ensemble des personnels est de 71,1 %.

Dans le premier degré, la population est encore plus féminisée à 83,9 % tout comme parmi les personnels IATSS (84,3 %).

Le corps des personnels de direction est celui où la proportion de femmes est la plus faible (49,0 %).

Répartition selon le sexe



Les enseignants dans le premier degré

En décembre 2014, dans le premier degré public, les professeurs des écoles représentent 98,5 % de l'effectif total des personnes en activité.

Avec 83,9 % de femmes, c'est l'un des corps les plus féminisés au sein de l'éducation nationale.

9 521 personnels

98,5 % de professeurs des écoles

83,9 % de femmes

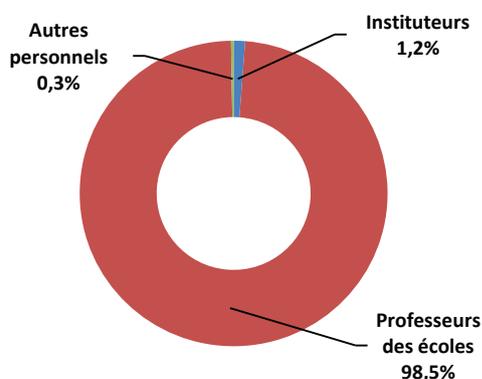
41 ans de moyenne d'âge

Répartition des enseignants dans le premier degré par département

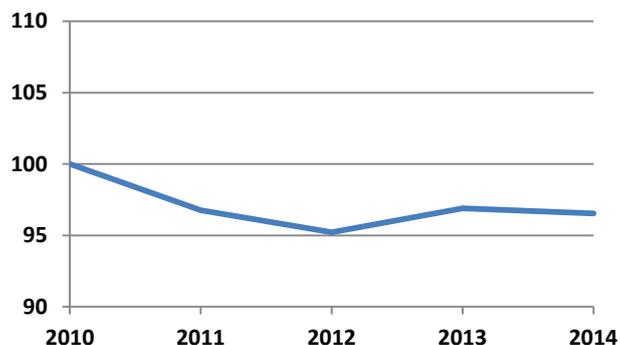
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
Instituteurs	68	46	114	1,2	134	-14,9
Professeurs des écoles	5 562	3 819	9 381	98,5	9 198	2,0
Autres personnels (*)	17	9	26	0,3	225	-88,4
Ensemble	5 647	3 874	9 521	100,0	9 557	-0,4

* contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi, intervenants langue primaire, maîtres auxiliaires, professeurs certifiés et professeurs contractuels

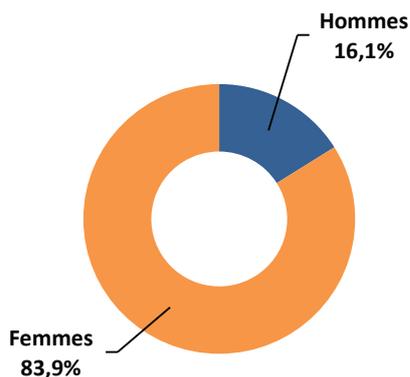
Répartition selon le corps



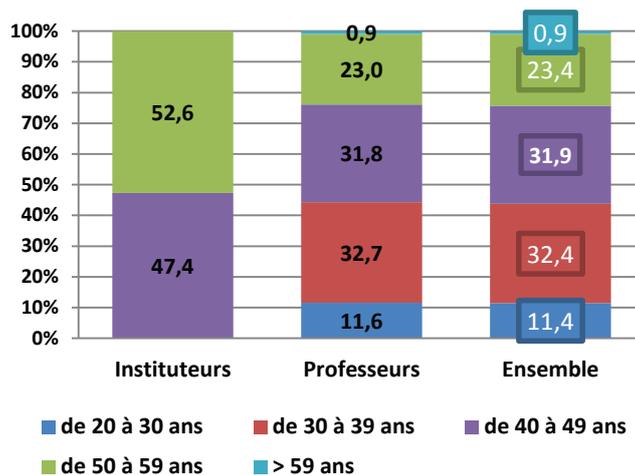
Evolution des effectifs (base 100 en 2010)



Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge

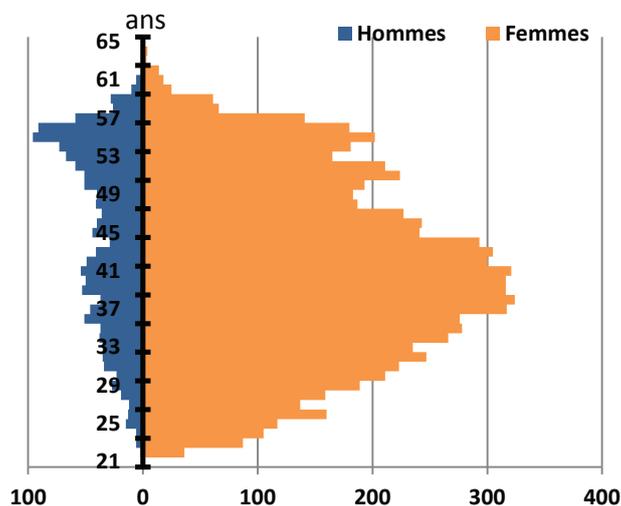




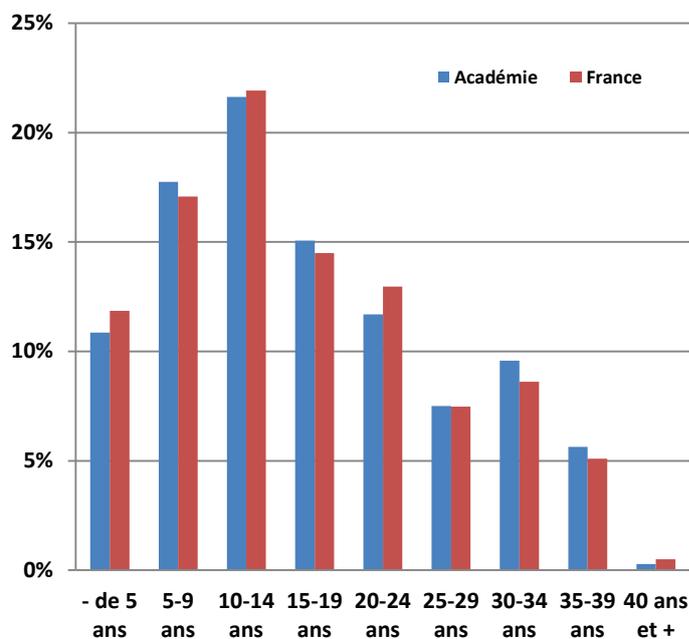
Structure par âge

L'âge moyen des personnels du premier degré est de 41 ans, 24,3 % des personnels ont plus de 50 ans.

Pyramide des âges



Répartition des effectifs par classe d'ancienneté



Répartition selon la fonction

Pour un même corps d'appartenance, il existe différentes fonctions. Ainsi, 95,2 % des enseignants occupent une fonction d'enseignement et parmi eux 15,0 % sont directeurs d'école. Les personnels assurant une fonction de remplacement représentent 7,6 % de l'effectif total.

L'âge moyen varie selon la fonction et oscille entre 28 ans (fonctionnaires stagiaires) et 50 ans (besoins éducatifs AIS). Les femmes sont surreprésentées dans les fonctions d'enseignement (84,6 %), y compris celle de direction d'école (76,2 %).

	Données académiques				Répartition départementale	
	Effectifs	Age moyen	% de femmes	Poids (%)	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Enseignement	9 066	41	84,6	95,2	5 376	3 690
<i>dont directeurs d'école</i>	1 427	45	76,2	15,0	828	599
<i>dont titulaires remplaçants</i>	727	38	66,7	7,6	438	289
<i>dont fonctionnaires stagiaires</i>	188	28	84,6	2,0	93	95
Besoins éducatifs AIS hors classe	272	50	76,8	2,9	163	109
Conseillers pédagogiques	109	48	57,8	1,1	65	44
Accompagnement soutien et hors AIS	55	44	56,4	0,6	30	25
Réadaptation	17	48	82,4	0,2	12	5
Mise à disposition	*	59	50,0	0,0	*	*
Ensemble	9 521	41	83,9	100,0	5 647	3 874

* effectif inférieur à 5 (secret statistique)

Les enseignants dans le second degré

Au 1^{er} décembre 2014, plus de la moitié des enseignants dans le second degré appartient au corps des certifiés, 15,5 % sont des PLP, 12,8 % des agrégés et professeurs de chaire supérieure, 6,7 % des professeurs et chargés d'EPS.

De 2010 à 2014, les effectifs restent stables (-0,5 point), soit 64 personnels de moins.

L'âge moyen des enseignants dans le second degré est de 44 ans.

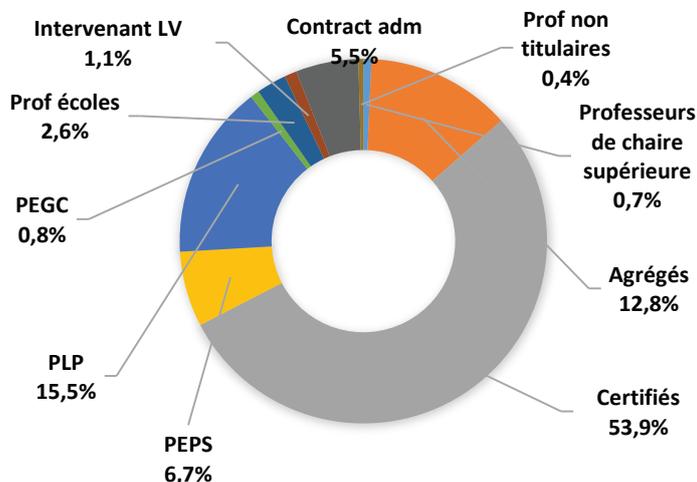
12 019 personnels

53,9 % de certifiés
59,4 % de femmes
5,9 % de non titulaires
44 ans de moyenne d'âge

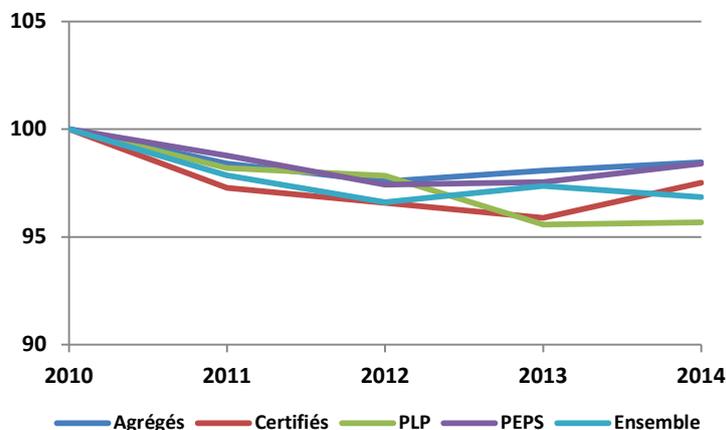
Répartition des enseignants dans le second degré par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
Professeurs de chaire supérieure	69	16	85	0,7	88	-3,4
Agrégés	1 072	467	1 539	12,8	1 533	0,4
Certifiés y compris adjoints d'enseignement	3 893	2 583	6 476	53,9	6 368	1,7
Professeurs et chargés d'EPS	466	337	803	6,7	795	1,0
Professeurs de LP	1 105	753	1 858	15,5	1 856	0,1
Professeurs ens. général de collège	55	40	95	0,8	129	-26,4
Professeurs des écoles et instituteurs	187	130	317	2,6	310	2,3
Intervenant langue	73	57	130	1,1	133	-2,3
Professeurs contractuels	383	280	663	5,5	253	162,1
Professeurs non titulaires	35	18	53	0,4	618	-91,4
Ensemble	7 338	4 681	12 019	100,0	12 083	-0,5

Répartition selon le corps

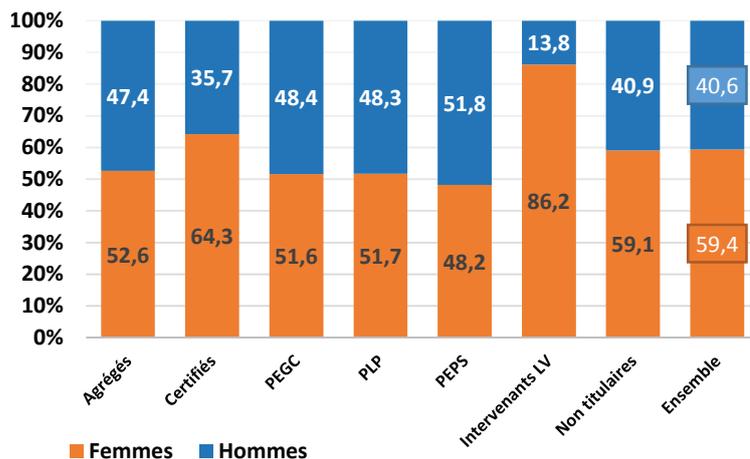


Evolution des effectifs (base 100 en 2010)





Répartition selon le sexe

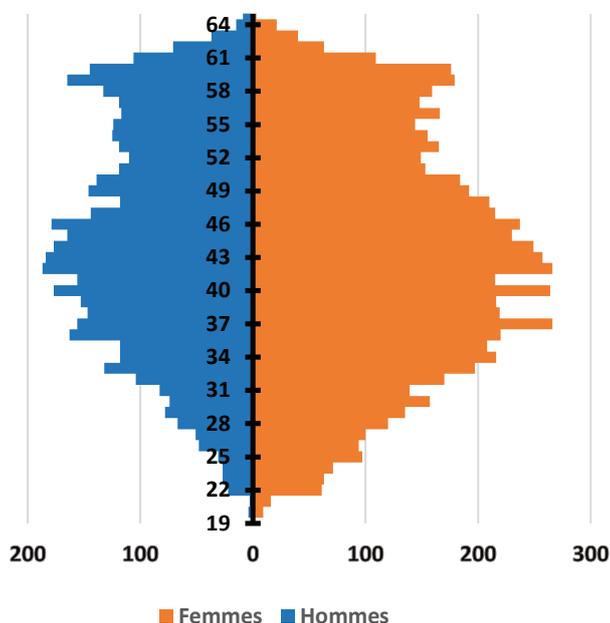


Structure par âge

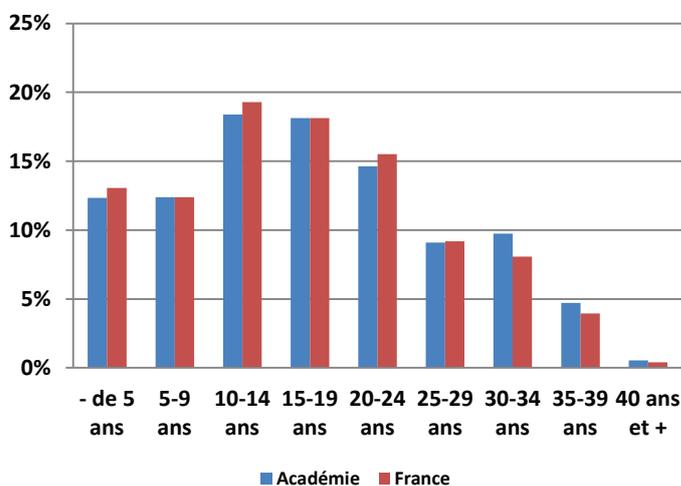
59,4 % des enseignants du second degré sont des femmes. Elles sont particulièrement nombreuses parmi les certifiés (64,3 %) et les intervenants LV (86,2 %).

L'âge moyen des personnels enseignants dans le second degré est de 44 ans. 30,5 % ont plus de 50 ans.

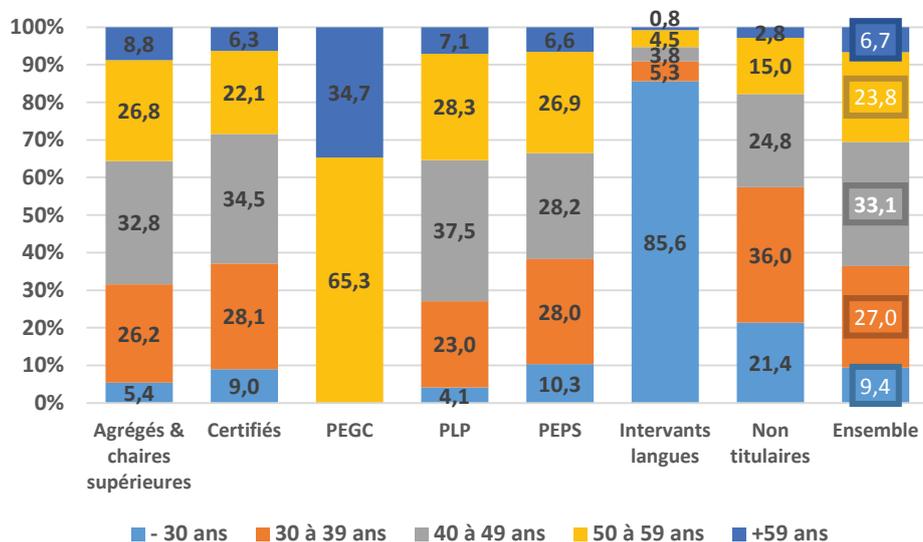
Pyramide des âges



Répartition des effectifs par classe d'ancienneté



Répartition par tranche d'âge





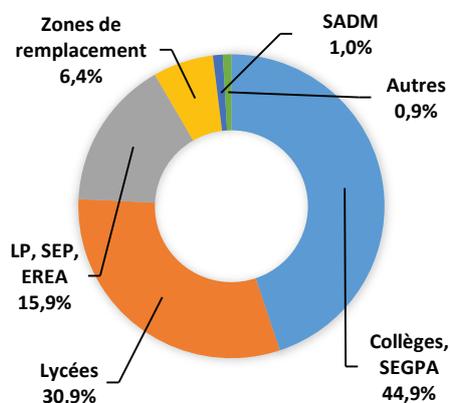
	Effectifs	Age moyen	% femmes	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
Administration	6	51	0	0,0	*	*
Apprentissage	77	47	53,2	0,6	82	-6,1
Assistant étranger	130	26	86,2	1,1	133	-2,3
Conseiller en formation continue	35	49	62,9	0,3	36	-2,8
Conseillers pédagogiques (31.92)	*	46	0	0,0	*	*
Coordination insertion jeunes	17	46	76,5	0,2	16	6,3
Coordonnateur pédagogique en centre de formation d'apprentis	15	49	53,3	0,2	15	0,0
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	67	53	46,3	0,6	72	-6,9
Documentation	268	43	86,9	2,2	273	-1,8
Educateur en internat	26	38	46,2	0,2	25	4,0
Emplois particuliers - actions diverses	15	36	40,0	0,1	14	7,1
Enseignement	11 333	44	58,5	94,3	11 379	-0,4
Formation continue des adultes	*	50	0	0,0	*	*
Laboratoire	*	54	0	0,0	*	*
Réadaptation	21	50	61,9	0,2	25	-16,0
Total général	12 019	44	59,3	100,0	12 083	-0,5

* effectif inférieur à 5 (secret statistique)

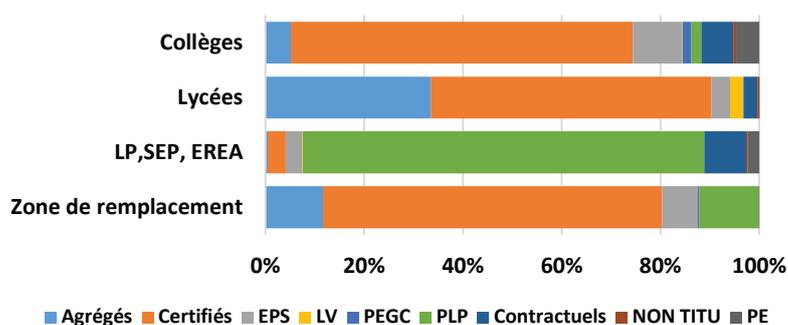
Répartition selon le type d'établissement

Les collèges regroupent 44,9 % des enseignants dans le 2nd degré, les lycées (*) 30,9 %, les LP 15,9 % et les zones de remplacement 6,4 %. Seuls 1,9 % des personnels occupent des fonctions non enseignantes au sein de l'académie.

Répartition par type d'établissement et le corps



Répartition selon le type d'établissement et le type de contrat



La proportion d'enseignants agrégés est plus importante dans l'enseignement en lycée (33,5 %). En collège, c'est la proportion des certifiés la plus élevée (69,2 %). Celle des enseignants non titulaires est de 8,7 % dans l'enseignement professionnel, de 7,0 % en collège, alors qu'elle n'est que de 3,2 % en lycée.

* Dans l'ensemble du document, l'appellation lycée concerne les lycées généraux et technologiques ainsi que l'enseignement général dans les lycées polyvalents.

Répartition selon la discipline enseignée

En lycée, 65,6 % des enseignants du second degré sont sur des disciplines de l'enseignement général et technologique et 34,4 % sur des disciplines de l'enseignement professionnel.

Les enseignants des disciplines générales et technologiques

Le groupe le plus représenté est celui de l'éco-gestion-hôtellerie-restauration avec 12,2 % des effectifs. Viennent ensuite les mathématiques (11,5 %), les sciences physiques et chimiques (10,2 %) et l'anglais (10,0 %).

La proportion de femmes varie fortement selon les disciplines. Elles sont majoritaires, sauf dans les disciplines d'éducation physique et sportive, l'histoire géographie, les mathématiques, la philosophie, les sciences physiques et chimiques et les sciences et techniques industrielles.

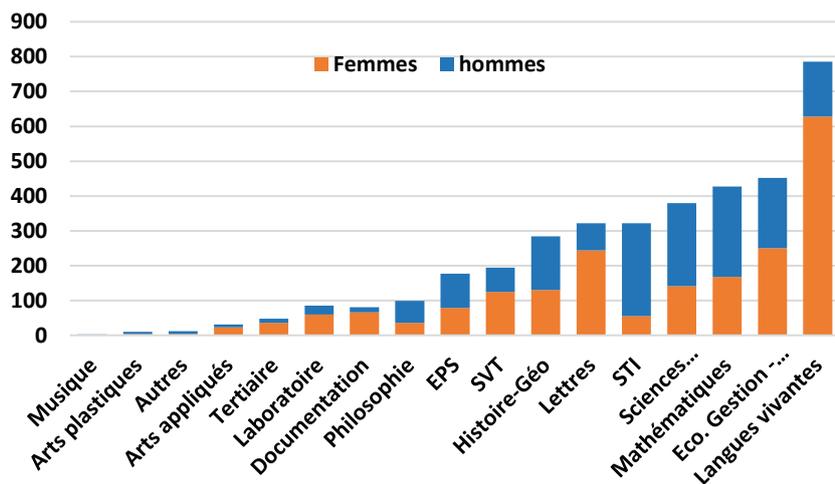
La proportion de non titulaires varie également selon les disciplines (5,7 % pour l'ensemble).

Enseignants dans les disciplines générales et technologiques

Regroupement de disciplines générales et technologiques		Effectifs	Age moyen	% femmes	% certifiés	% non titulaires	Poids (%)
Langues vivantes	Allemand	296	44	78,4	39,5	15,2	8,0
	Anglais	373	41	79,6	63,3	16,4	10,0
	Arabe	4	51	50,0	50,0	25,0	0,1
	Chinois	6	39	100,0	83,3	16,7	0,2
	Espagnol	81	44	85,2	60,5	18,5	2,2
	Italien	13	41	84,6	69,2	15,4	0,4
	Japonais	*	53	100,0	0,0	100,0	*
	Portugais	*	45	100,0	33,3	33,3	*
	Russe	*	33	66,7	33,3	33,3	*
	Turc	*	38	100,0	33,3	66,7	*
Arts plastiques		10	55	40,0	20,0	0,0	0,3
Enseignements artistiques et arts appliqués		31	42	74,2	71,0	0,0	0,8
Eco-gestion-hôtellerie-restauration		452	46	55,3	80,5	5,0	12,2
Education physique et sportive		177	50	44,6	0,0	2,3	4,8
Education musicale		*	43	66,7	0,0	0,0	*
Documentation		81	45	81,5	95,1	4,9	2,2
Histoire-géographie		284	44	45,8	67,3	1,8	7,6
Laboratoire - santé environnement - biologie		92	43	71,7	72,8	17,7	2,5
Lettres		322	45	75,8	59,3	1,2	8,7
Mathématiques		427	46	39,3	45,3	2,6	11,5
Philosophie		99	48	36,4	63,6	2,0	2,7
Sciences de la vie et de la terre		194	44	64,4	37,1	3,6	5,2
Sciences et techniques industrielles		323	49	17,0	69,5	0,0	8,7
Sciences et techniques tertiaires		43	49	76,2	87,3	17,4	1,2
Sciences physiques et chimiques		380	45	37,1	52,9	0,0	10,2
Autres		12	51	33,3	100,0	100,0	0,3
Ensemble		3 713	45	55,2	60,5	5,7	100,0

* effectif inférieur à 5 (secret statistique)

Distribution des effectifs par disciplines de poste dans l'enseignement général et technologique selon le sexe



Les enseignants des disciplines professionnelles

Enseignants dans les disciplines professionnelles

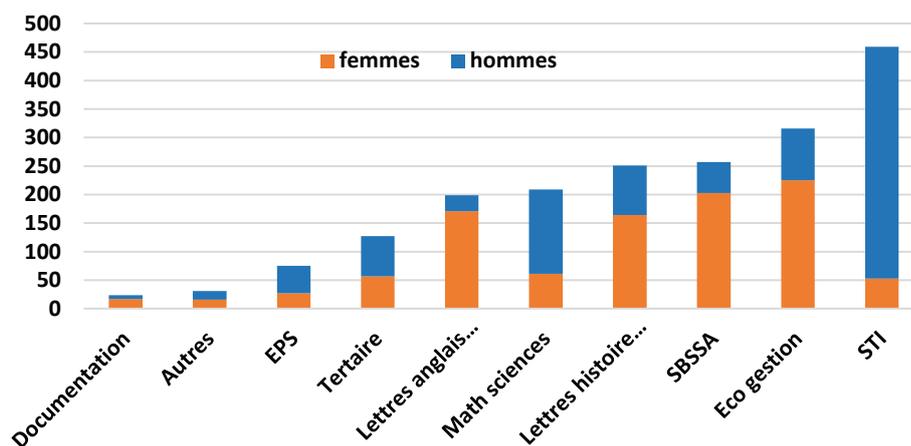
Regroupement de disciplines de poste	Effectifs	Age moyen	% femmes	% PLP	% non titulaires	Poids (%)
Economie - Gestion	316	46	71,2	90,5	8,9	16,2
Documentation	24	45	70,8	4,2	4,2	1,2
Lettres anglais allemand espagnol turc	199	45	85,9	87,9	10,6	10,3
Lettres histoire géo	251	44	65,3	92,4	7,6	12,9
Math sciences	209	45	29,2	95,7	4,3	10,7
SBSSA	257	44	79,0	63,0	16,7	13,3
STI	449	46	11,5	96,9	3,3	23,0
Tertiaire	137	46	44,9	87,6	17,5	7,0
Autres	106	44	51,6	1,9	17,0	5,4
Ensemble	1 948	45	51,6	82,8	9,2	100,0

* effectif inférieur à 5 (secret statistique)

Le groupe de disciplines le plus représenté est celui de sciences et techniques industrielles, 23,0 % des effectifs. Viennent ensuite l'économie-gestion (16,2 %) et SBSSA (13,3 %).

La proportion des femmes varie fortement selon les disciplines. Elles sont majoritaires en lettres anglais allemand espagnol turc (85,9 %) et minoritaires en sciences et techniques industrielles (11,5 %).

Distribution des effectifs par disciplines de poste dans l'enseignement professionnel selon le sexe



Les personnels de direction

Au 1^{er} décembre 2014, 55,7 % des personnels de direction sont en collège et 33,2 % sont en lycée.

Les personnels de direction sont majoritairement des hommes (51,0 %).

46,7 % des chefs d'établissement ont moins de 50 ans, cette proportion étant plus importante dans les collèges.

432 personnels

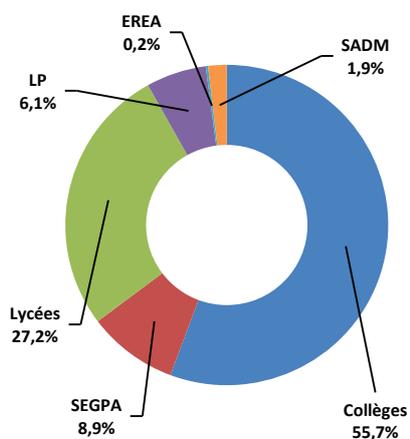
49,0 % de femmes

51 ans de moyenne d'âge

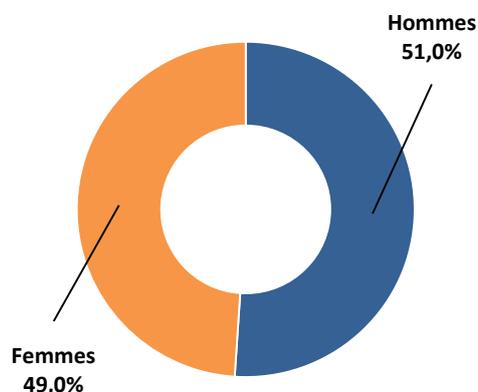
Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
Principaux de collège et adjoints	149	95	244	55,7	240	-1,7
Directeur adjoint SEGPA	22	13	35	9,0	39	10,3
Proviseurs de lycée et adjoints	68	48	116	27,1	117	0,9
Proviseurs de LP et adjoints	18	8	26	6,1	26	0,0
Directeur d'EREA	1	0	1	0,2	1	0,0
Services académiques	9	1	10	1,9	9	-12,5
Ensemble	267	165	432	100,0	432	0,0

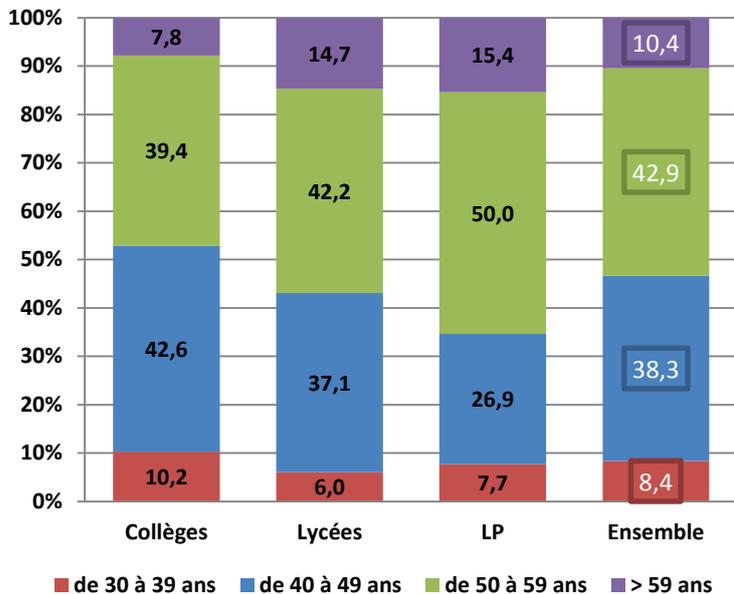
Répartition selon le type d'établissement



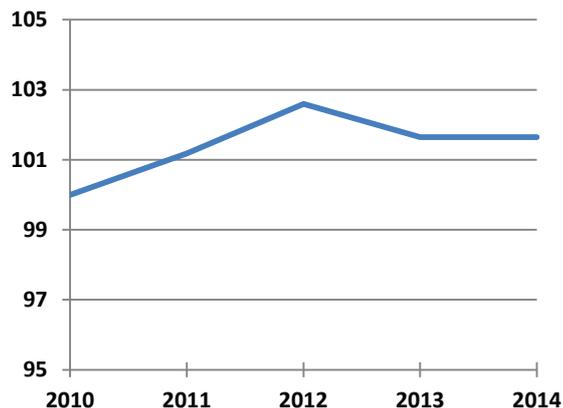
Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge



Evolution des effectifs (base 100 en 2010)



Les personnels d'inspection

Au 1^{er} décembre 2014, l'académie dénombre 91 personnels d'inspection. 44,0 % d'entre eux sont dans le 1^{er} degré.

La proportion de femmes est de 52,7 % et 47,3 % pour les hommes.

L'âge moyen est de 51 ans.

91 personnels

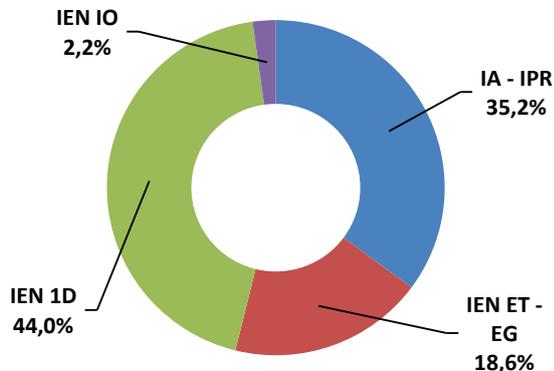
52,7 % de femmes

51 ans de moyenne d'âge

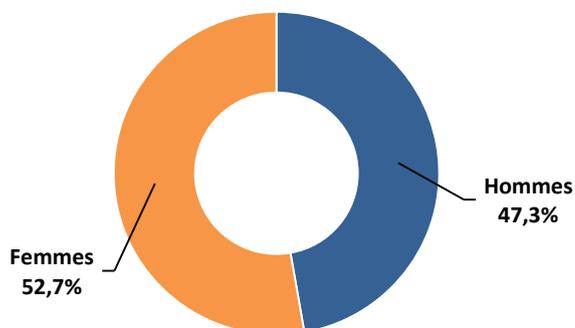
Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
IA - inspecteurs pédagogiques régionaux	32	0	32	35,2	32	0,0
IEN - enseignement général / techno	17	0	17	18,6	18	-5,6
IEN - premier degré	23	17	40	44,0	40	0,0
IEN - information orientation	1	1	2	2,2	2	0,0
Ensemble	73	18	91	100,0	92	-1,1

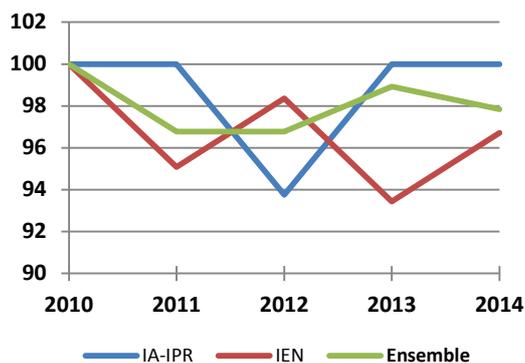
Répartition selon le corps



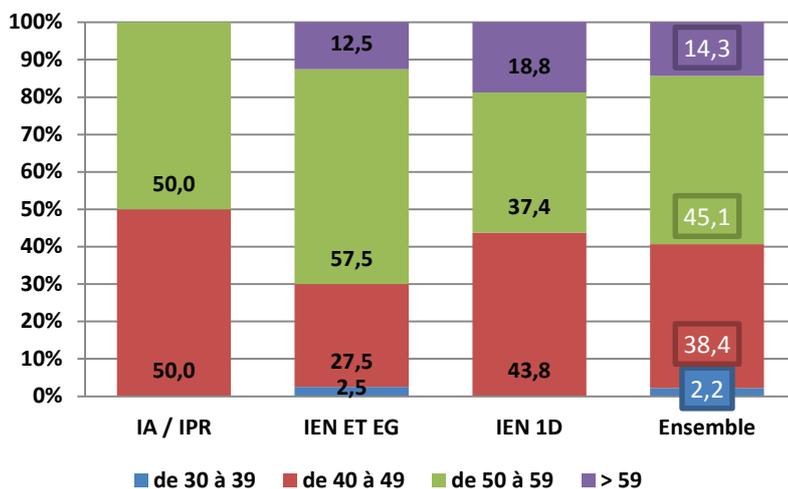
Répartition selon le sexe



Evolution des effectifs (base 100 en 2010)



Répartition par tranche d'âge



Les personnels d'éducation

Au 1^{er} décembre 2014, on dénombre 347 personnels d'éducation, à savoir 92,2 % de CPE, 7,5 % de professeurs contractuels et 0,3 % de professeurs certifiés.

Plus de deux personnes sur trois sont des femmes (68,9 %).

347 personnels

68,9 % de femmes

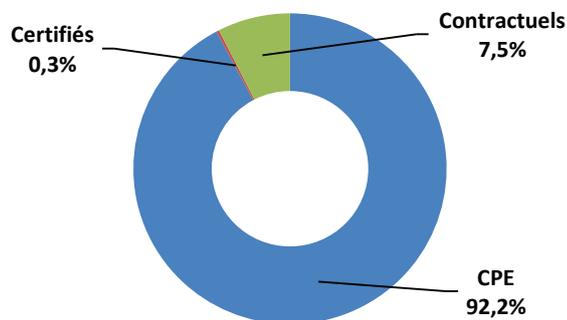
44 ans de moyenne d'âge

Répartition des personnels de direction par département

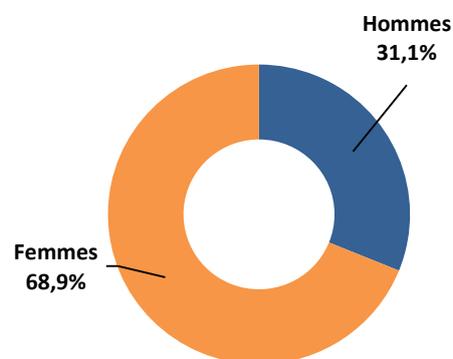
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
Conseillers principaux d'Education	192	128	320	92,2	318	0,6
Professeurs certifiés	1		1	0,3	0	
Professeurs contractuels	15	11	26	7,5	15	73,3
Ensemble	208	139	347	100,0	333*	4,2

* Rappel 2013: 338 personnels dont 5 contractuels admissibles (session exceptionnelle 2014)

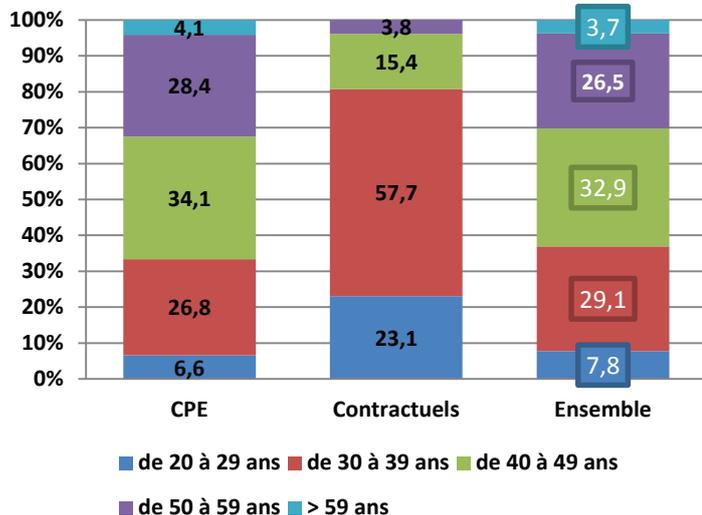
Répartition selon le corps



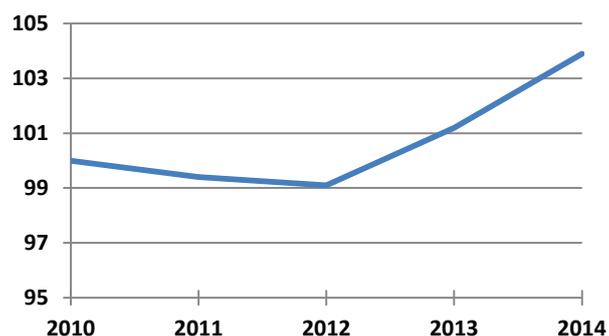
Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge



Evolution des effectifs (base 100 en 2010)



Les personnels d'orientation

Au 1^{er} décembre 2014, l'académie compte 138 personnels d'orientation parmi lesquels 14 directeurs de centre d'information et d'orientation.

Ce sont très majoritairement des femmes (79,0 %).

L'âge moyen des personnels d'orientation est de 42 ans.

138 personnels

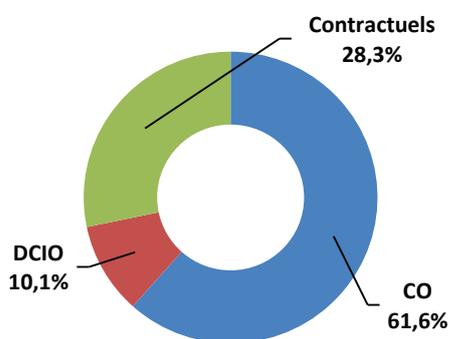
79,0 % de femmes

42 ans de moyenne d'âge

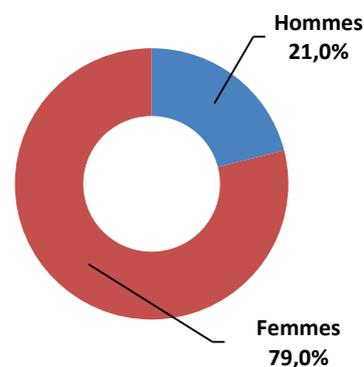
Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
Conseillers d'orientation	56	29	85	61,6	86	-1,2
Directeurs de CIO	8	6	14	10,1	14	
Personnels contractuels	23	16	39	28,3	37	5,4
Ensemble	87	51	138	100,0	137	0,7

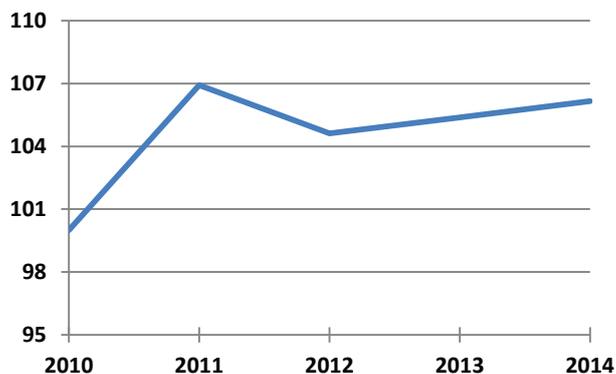
Répartition selon le corps/grade



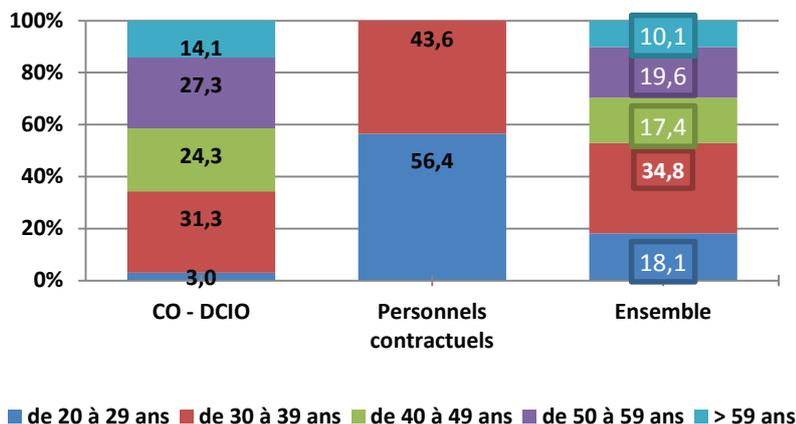
Répartition selon le sexe



Evolution des effectifs (base 100 en 2010)



Répartition par tranche d'âge



Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux (IATSS)

Au 1^{er} décembre 2014, l'académie compte 2 105 personnels IATSS. Plus de deux agents sur trois appartiennent à la filière administrative, 17,7 % à la filière médico-sociale et 14,7 % à la filière technique.

90,5 % des personnels IATSS sont titulaires.

Ce sont très majoritairement des femmes (notamment dans les filières administratives et médico-sociales).

2 105 personnels

67,5 % administratifs

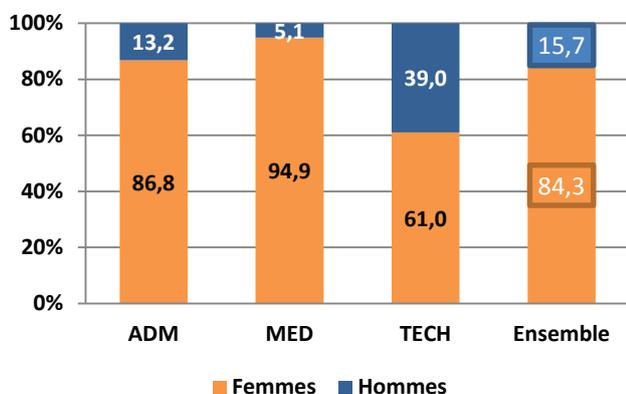
84,3 % de femmes

46 ans de moyenne d'âge

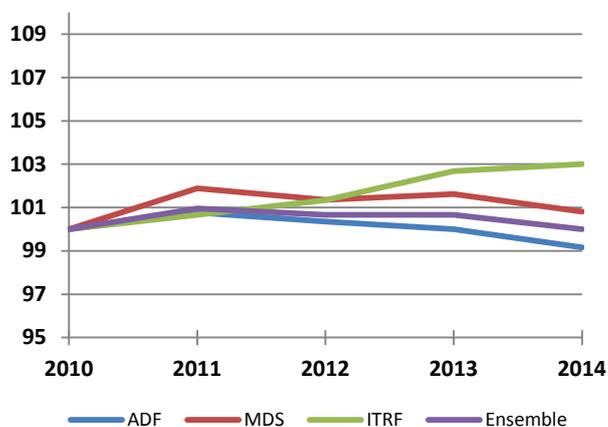
Répartition des personnels selon la filière

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
Personnels administratifs	952	469	1 421	67,5	1 434	-0,8
Personnels médico-sociaux	217	156	373	17,7	376	-0,8
Personnels techniques	219	89	308	14,7	307	0,3
Personnels ouvriers et de service	2	1	3	0,1	3	0,0
Total général	1 390	715	2 105	100,0	2 120	-0,7

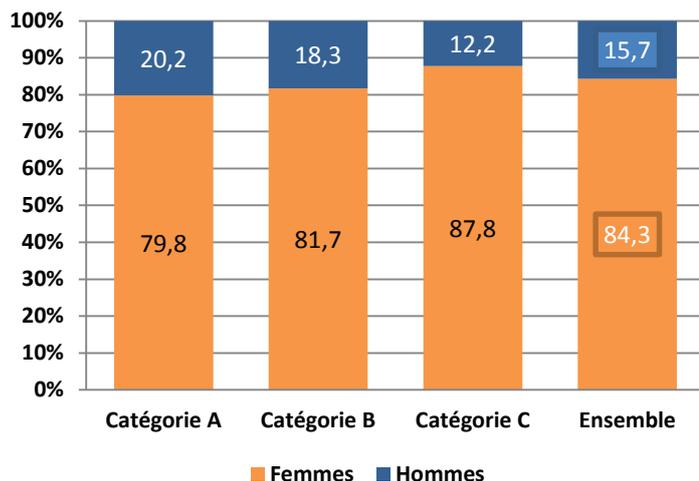
Répartition par fonction selon le sexe



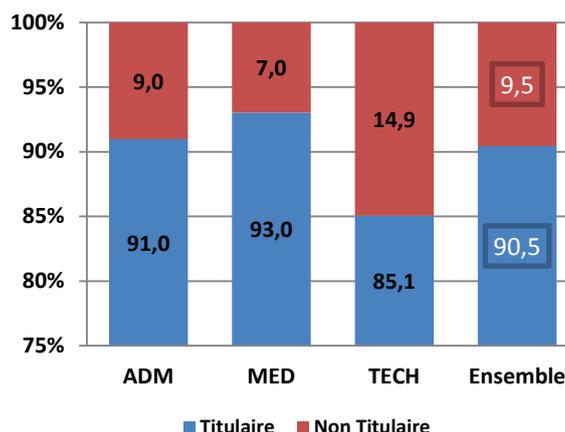
Evolution des effectifs (base 100 en 2010)



Répartition par catégorie selon le sexe

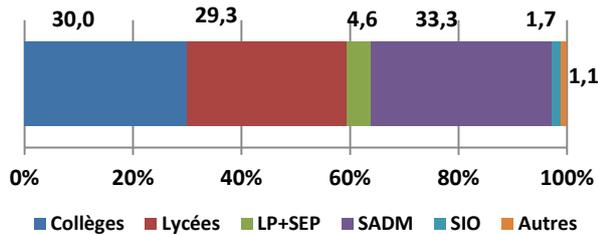


Répartition selon le statut

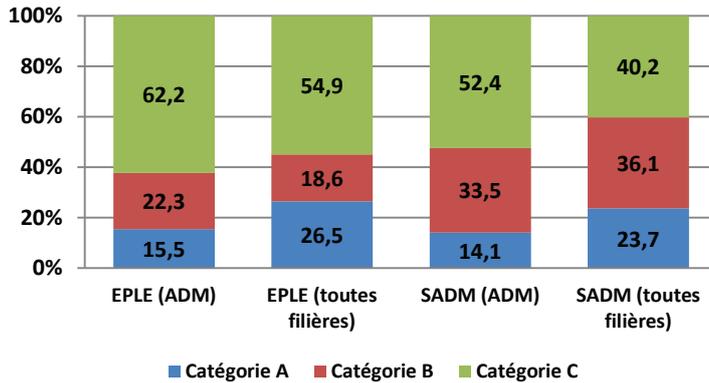




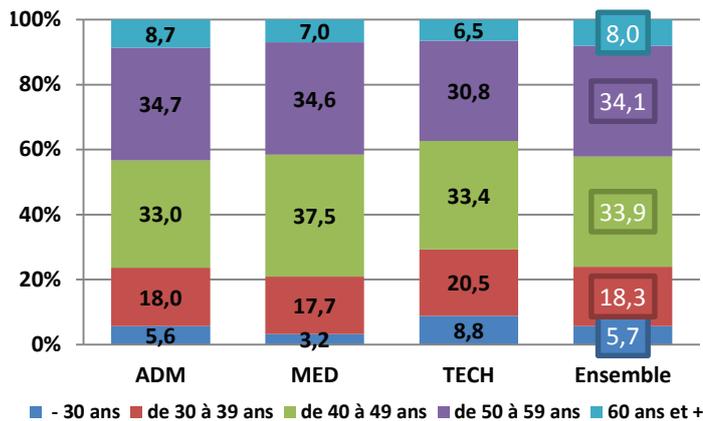
Répartition par type d'établissement



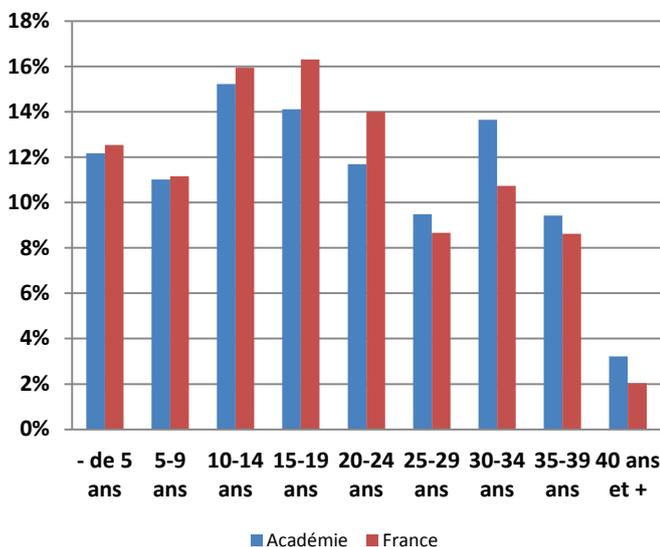
Répartition selon la catégorie et la nature de l'établissement



Répartition par tranche d'âge



Répartition des effectifs par classe d'ancienneté



Répartition par établissement

63,9 % des personnels IATSS exercent leur activité au sein des EPLÉ, 33,3 % dans les services académiques, 1,7 % dans les services d'information et d'orientation (SIO) et 1,1 % au sein d'autres organismes (GRETA, oeuvres universitaires...).

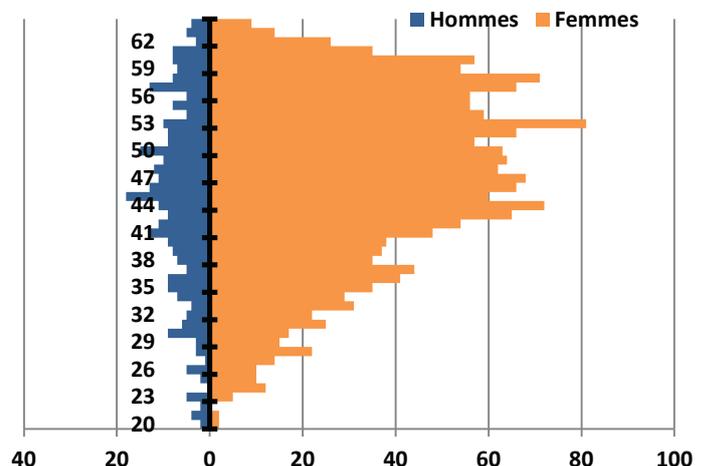
Les personnels de catégorie A sont plus nombreux en proportion dans les EPLÉ (26,5 %) qu'en services académiques (23,7 %), alors que la catégorie B représente 36,1 % des effectifs des SADM (+ 17,5 points par rapport aux EPLÉ). Toutefois, ces écarts apparaissent sensiblement moins marqués parmi les personnels de la seule filière administrative.

Structure par âge

L'âge moyen des personnels IATSS est de 47 ans. Globalement, au 1^{er} décembre 2014, 42,1 % des personnels ont plus de 50 ans.

La répartition par tranche d'âge indique que la proportion d'agents «âgés» est plus élevée chez les personnels des filières administratives où 43,4 % des personnels ont plus de 50 ans.

Pyramide des âges



IATSS : la filière administrative

Sur les 1 421 personnels administratifs de l'académie de Strasbourg, une grande majorité sont des femmes (86,8 %).

Les personnels de catégorie B représentent 25,8 % de l'effectif total.

Six agents sur dix sont de catégorie C.

Ces personnels ont en moyenne 47 ans.

1 421 personnels

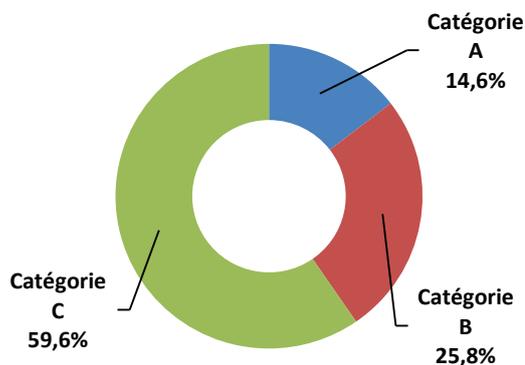
59,6 % de catégorie C

86,8 % de femmes

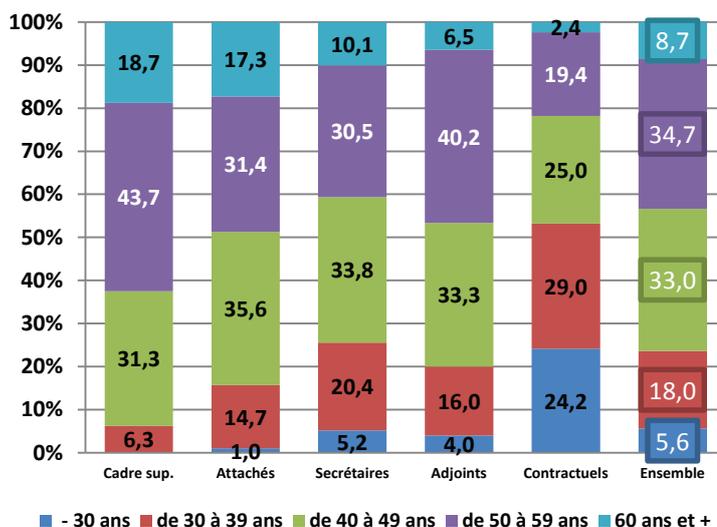
47 ans de moyenne d'âge

Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
A	Encadrement supérieur	14	2	16	1,1	19	-15,8
	Attachés	129	62	191	13,4	194	-1,5
B	Secrétaires (SAENES) yc contractuels	269	98	367	25,8	367	0,0
C	Adjointes administratifs (ADJENES)	466	255	721	50,7	721	0,0
	Contractuels	74	52	126	8,9	133	-5,3
Ensemble filière administrative		952	469	1 421	100	1 434	-0,9

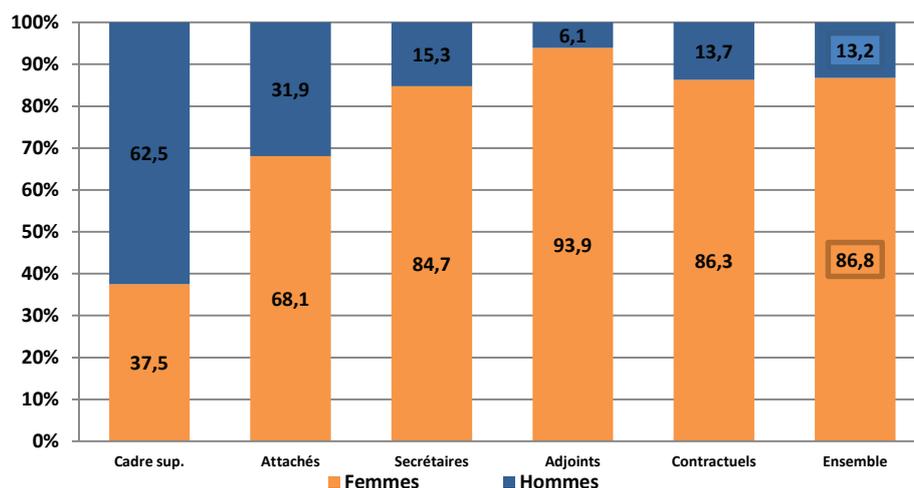
Répartition par catégorie



Répartition par tranche d'âge



Evolution du poids des catégories



IATSS : la filière santé-sociale

Les 373 agents santé-sociaux sont quasi exclusivement des femmes (94,9 %) dont la part la plus importante appartient au corps des infirmières (96,9 %).

Parmi l'ensemble des personnels de cette filière, 75,6 % d'entre eux sont de catégorie A et 7,0 % sont des non titulaires.

373 personnels

75,6 % de catégorie A

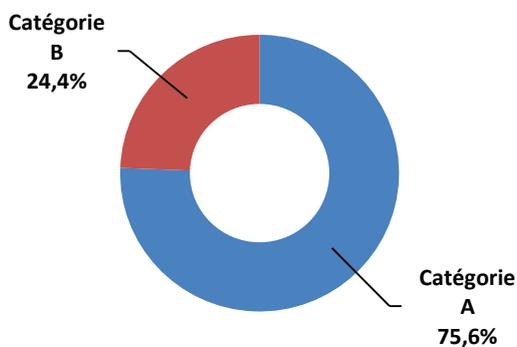
94,9 % de femmes

47 ans de moyenne d'âge

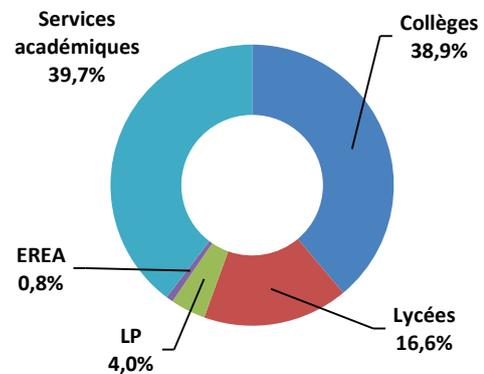
Répartition des personnels de santé - sociaux par département

Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
A	Médecins, médecins conseillers techniques yc contractuels	28	20	48	12,9	47	2,1
	Conseillers techniques de service social	7	4	11	2,9	11	0,0
	Infirmiers	126	97	223	59,8	226	-1,3
B	Assistants de service social	47	27	74	19,8	75	-1,3
	Assistants sociales et infirmières contractuelles	9	8	17	4,6	17	0,0
Ensemble filière santé et sociale		217	156	373	100,0	376	-0,8

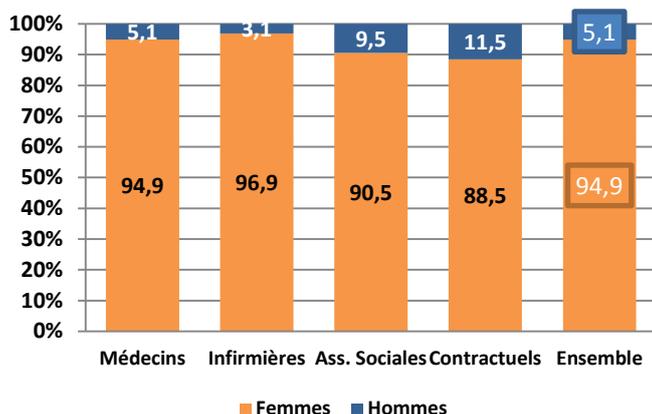
Répartition par catégorie



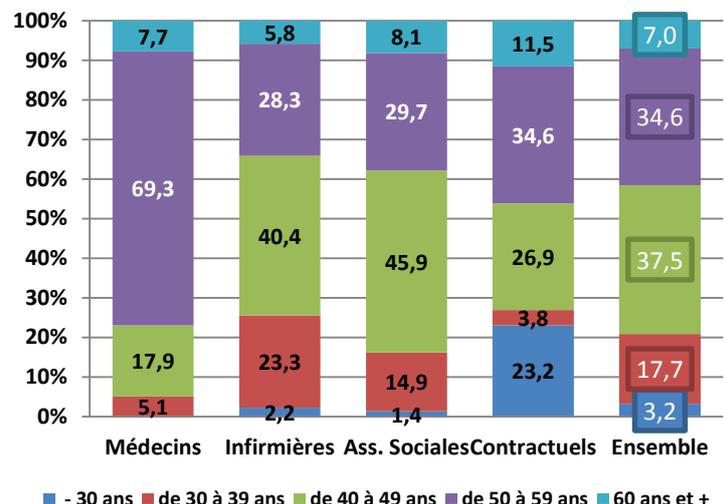
Répartition par type d'établissement



Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge





IATSS : la filière ingénieurs techniciens recherche formation

Avec 308 agents, la filière des personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation représente 21,6 % des effectifs IATSS.

70,1 % des personnels ITRF sont de catégorie C et 14,9 % sont des non titulaires.

37,3 % des personnels ont 50 ans et plus.

308 personnels

70,1 % de catégorie C

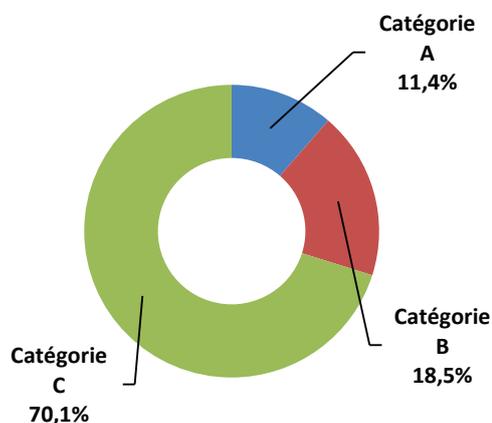
61,0 % de femmes

45 ans de moyenne d'âge

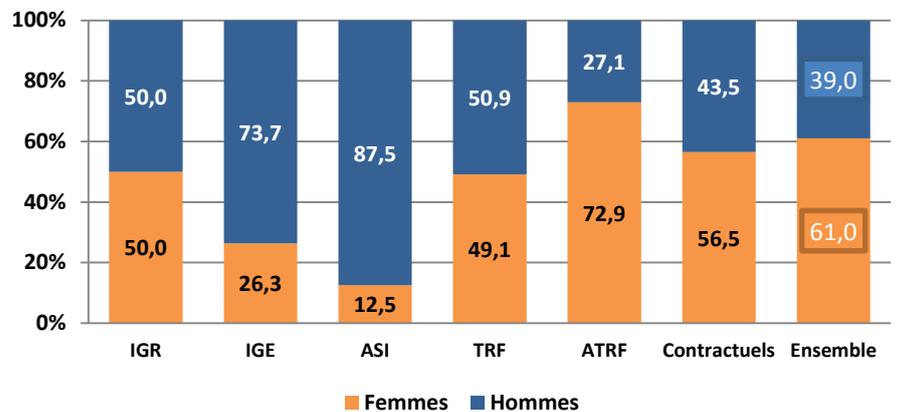
Répartition des personnels de ingénieurs techniciens recherche formatio par département

Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
A	Ingénieur de recherche	8		8	2,6	8	0,0
	Ingénieur d'études	19		19	6,2	20	-5,0
	Assistant ingénieur	8		8	2,6	7	14,3
B	Technicien de recherche et formation	45	12	57	18,5	56	1,8
C	Adjoint technique	106	64	170	55,2	168	1,2
	Contractuels	33	13	46	14,9	48	-4,2
Ensemble filière ITRF		219	89	308	100	307	0,3

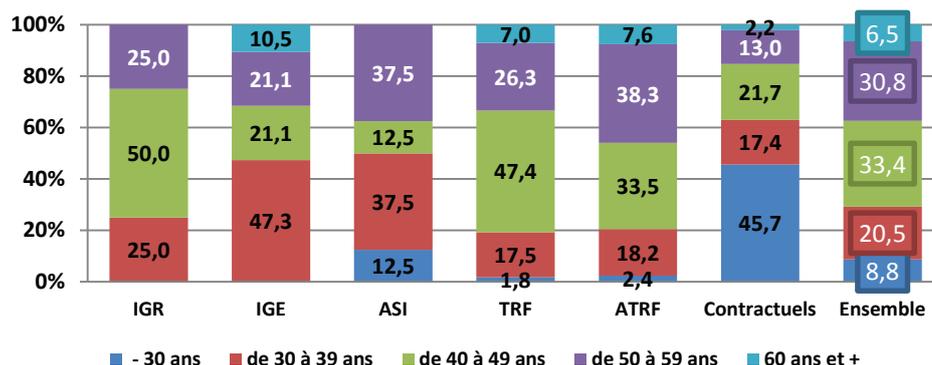
Répartition par catégorie



Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge





Les personnels de surveillance et d'assistance éducative

1 981 personnels assurent des fonctions d'assistance éducative et de surveillance dans les 1^{er} et 2nd degrés :

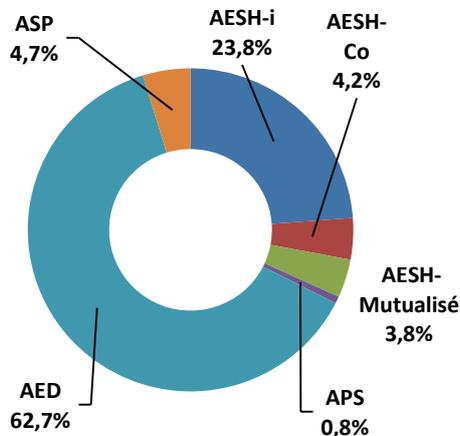
- 62,7 % pour l'encadrement et la surveillance des élèves (y compris en internat)
- 31,8 % pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap
- 4,7 % au titre de l'assistance pédagogique et 0,8 % sur le champ de la prévention et de la sécurité

1 981 personnels
72,9 % de femmes
32 ans de moyenne d'âge

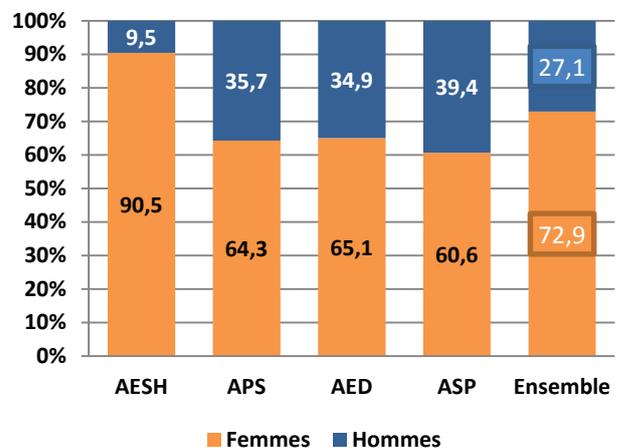
Répartition des personnels de d'assistance éducative par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	Poids (%)	Rappel 2013	Evolution 2014/2013 (%)
Auxiliaire de vie scolaire - individuel (AESH-i)	243	229	472	23,8	432	9,3
Auxiliaire de vie scolaire - collectif (AESH-Co)	44	38	82	4,2	97	-15,5
Auxiliaire de vie scolaire - mutualisé (AESH-Mu)	53	23	76	3,8	75	1,3
Assistant de prévention et de sécurité (APS)	9	5	14	0,8	15	-6,7
Assistant d'éducation (AED)	759	484	1 243	62,7	1 216	2,2
Assistant pédagogique (ASP)	47	47	94	4,7	93	1,1
Ensemble	1 155	826	1 981	100,0	1 928	2,7

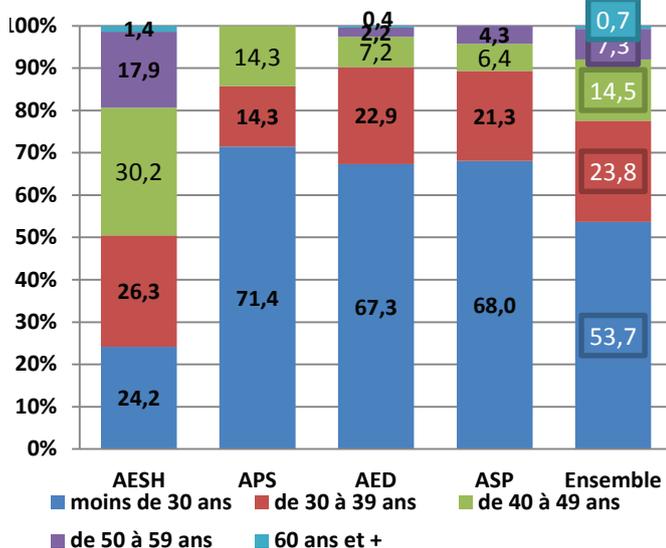
Répartition selon la fonction



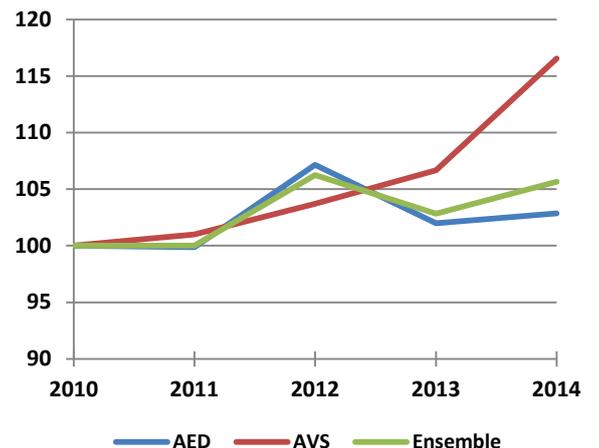
Répartition selon le sexe



Répartition par tranche d'âge



Evolution des effectifs (base 100 en 2010)



Les personnels de l'enseignement privé

Au 1^{er} décembre 2014, les effectifs des enseignants privés sous contrat dans l'académie de Strasbourg s'élèvent à 2 369.

Trois enseignants sur quatre interviennent dans les établissements du second degré.

Les femmes représentent 92,4 % des effectifs du 1^{er} degré et 66,5 % dans le 2nd degré.

L'âge moyen des enseignants est de 41 ans dans le 1^{er} degré et de 45 ans dans le 2nd degré.

2 369 enseignants

577 dans le 1^{er} degré
(24,4 %)

1 792 dans le 2nd
degré (75,6 %)

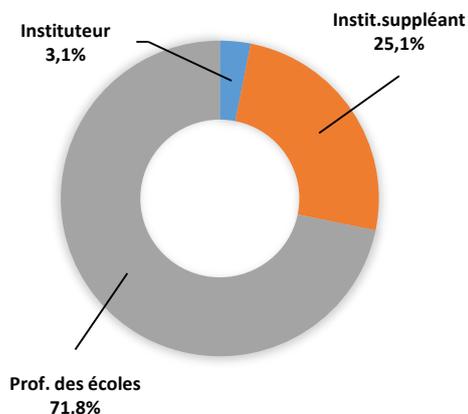
Enseignants du secteur privé sous contrat par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie
Enseignants du 1 ^{er} degré	319	258	577
Enseignants du 2 nd degré	987	805	1 792
Ensemble	1 306	1 063	2 369

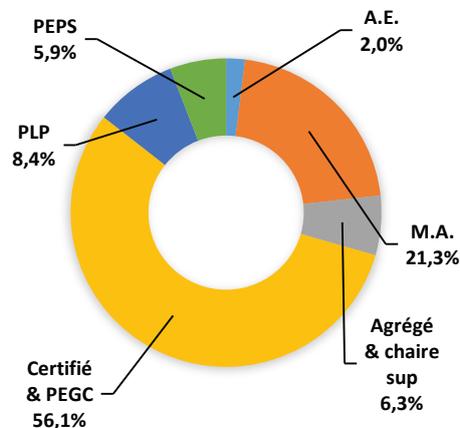
Répartition des enseignants selon le corps

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie
Instituteur	7	11	18
Instituteur suppléant	88	57	145
Professeur des écoles	224	190	414
Ensemble premier degré	319	258	577
Adjoint d'enseignement	21	14	35
Maître auxiliaire	199	182	381
Professeur agrégé et de chaire supérieure	90	22	112
Professeur certifié y compris PEGC	544	462	1 006
Professeur de lycée professionnel	79	74	153
Professeur d'éducation physique et sportive	54	51	105
Ensemble second degré	987	805	1 792

Répartition des enseignants du premier degré selon le corps



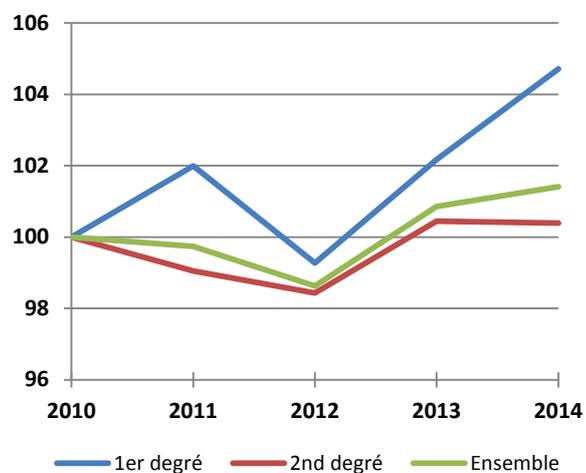
Répartition des enseignants du second degré selon le corps



Au 1^{er} décembre 2014, les effectifs de l'enseignement privé sous contrat enregistrent une hausse de 2,5 % dans le premier degré et restent stables dans le second degré, par rapport à 2013.

	2012	2013	2014	var. 14/12 (%)	var. 14/13 (%)
Enseignants du 1 ^{er} degré	547	563	577	5,5	2,5
Enseignants du 2 nd degré	17 57	1 793	1 792	2,0	-0,1
Ensemble	2 304	2 356	23 69	2,8	0,6

Evolution des effectifs (base 100 en 2010)



Répartition selon la fonction

	Effectifs PP*	Effectif ETP**	Age moyen	% de femmes	Poids (%)	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Enseignement	577	437	41	92,4	100	319	258
Ensemble 1^{er} degré	577	437	41	92,4	100	319	258
Documentation	41	34	46	1,9	2,3	23	18
Enseignement y compris directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	1 751	1 442	45	64,6	97,7	964	787
Ensemble 2nd degré	1 792	1 476	45	66,5	100,0	987	805

*PP : personnes physiques - **ETP équivalent temps plein (physiques)



La vie des personnels

La mobilité géographique

Mobilité des personnels enseignants du 1^{er} et 2nd degrés

La mobilité ou mouvement des enseignants du 1^{er} degré comporte deux phases principales, le mouvement interdépartemental et le mouvement départemental.

- **Le mouvement interdépartemental**

Le mouvement interdépartemental permet aux enseignants titulaires du 1^{er} degré qui le souhaitent de changer de département d'exercice. Il permet aussi de répartir les enseignants sur le territoire national en fonction des capacités d'accueil de chaque département et des nécessités de services dans les départements d'origine des candidats.

Ce mouvement comprend deux étapes :

- **Les mutations nationales**

Les enseignants formulent une demande à la direction des services départementaux de l'Education nationale dont ils dépendent. Ces demandes sont ensuite transmises à l'administration centrale, qui par la suite procède au traitement des mutations.

- **Le mouvement complémentaire**

Les enseignants adressent une demande d'EXEAT (autorisation de sortie de leur département) accompagné de la demande d'INEAT (autorisation d'entrée dans le département souhaité) à la direction des services départementaux de l'éducation nationale dont ils dépendent. Les enseignants sont nommés dans le département souhaité seulement si l'EXEAT et l'INEAT sont accordés.

- **Le mouvement départemental**

Le mouvement départemental permet aux enseignants issus du mouvement interdépartemental d'être affectés sur un poste dans leur département d'accueil. Il permet aussi aux enseignants d'obtenir une affectation ou d'en changer en fonction des postes vacants ou susceptibles d'être vacants.

Personnels enseignants du 1^{er} degré du Bas-Rhin

Le mouvement interdépartemental : les mutations nationales

Mutations nationales	Sorties			Entrées		
	Demandes	Accordées	Annulées	Demandes	Accordées	Annulées
Rentrée 2014	76	36	0	220	27	1

Le mouvement interdépartemental : le mouvement complémentaire

Mouvement complémentaire	EXEAT		INEAT	
	Demandes formulées	Demandes acceptées	Demandes formulées	Demandes acceptées
Rentrée 2014	18	10	116	24

Le mouvement départemental

Mouvement départemental	Nombre total de postes	Nombres de supports réservés pour les stagiaires	Nombre de candidats	Nombre d'affectations à titre définitif	Nombre d'affectations à titre provisoire
Rentrée 2014	993	173	1 584	443	377

La mobilité géographique

Personnels enseignants du 1^{er} degré du Haut-Rhin

Le mouvement interdépartemental : les mutations nationales

Mutations nationales	Sorties			Entrées		
	Demandes	Accordées	Annulées	Demandes	Accordées	Annulées
Rentrée 2014	158	34	4	80	30	1

Le mouvement interdépartemental : le mouvement complémentaire

Mouvement complémentaire	EXEAT		INEAT	
	Demandes formulées	Demandes acceptées	Demandes formulées	Demandes acceptées
Rentrée 2014	94	24	30	14

Le mouvement départemental

Mouvement départemental	Nombre total de postes	Nombres de supports réservés pour les stagiaires	Nombre de candidats	Nombre d'affectations à titre définitif	Nombre d'affectations à titre provisoire
Rentrée 2014	1 250	117	1 250	526	449

Personnels enseignants du 2nd degré

La mobilité ou mouvement des enseignants titulaires du 2nd degré permet à ceux qui le souhaitent d'obtenir une mutation, une première affectation ou retrouver une affectation dans l'enseignement du 2nd degré (réintégration). Il comporte deux phases principales : une phase inter-académique suivie d'une phase intra-académique.

• Le mouvement inter-académique

Il permet d'assurer une bonne répartition des enseignants entre les différentes académies. Ce mouvement est opéré par le ministre, c'est lui qui procède à la désignation des personnels changeant d'académie.

• Le mouvement intra-académique

Le mouvement intra-académique est opéré par le recteur, c'est lui qui élabore les règles à partir des orientations ministérielles et des priorités légales de mutation.

Corps	Participants	Mutés	% de mutés
Agrégés et certifiés	1402	537	38,0
PLP	229	136	59,4
EPS	156	65	41,7
CPE	81	34	42,0
COP	6	6	100,0

En 2014, on dénombre 1 962 participants au mouvement soit un nombre en augmentation par rapport à 2013. Le taux d'affectation global s'élève à 44 % en 2014, supérieur aux trois années qui précèdent. La majorité des participants sont des enseignants agrégés ou certifiés, ils représentent 71,8 % des participants.

Il existe deux catégories de participants : les participants volontaires et les participants obligatoires. Ces derniers regroupent en particulier les titulaires entrants, les stagiaires, les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire.

Le temps partiel

En 2014-2015, le temps partiel représente 11,2 % de l'emploi total dans l'académie de Strasbourg (+2,0 points par rapport au niveau national).

La catégorie IATSS a le plus recours au temps partiel (21,0 %), suivi des enseignants du 1er degré (14,3 %).

Le temps partiel est plus largement répandu chez les femmes soit 14,7 % en moyenne. Le taux des hommes reste stable par rapport à 2013, tandis que celui des femmes baisse de 4 %.

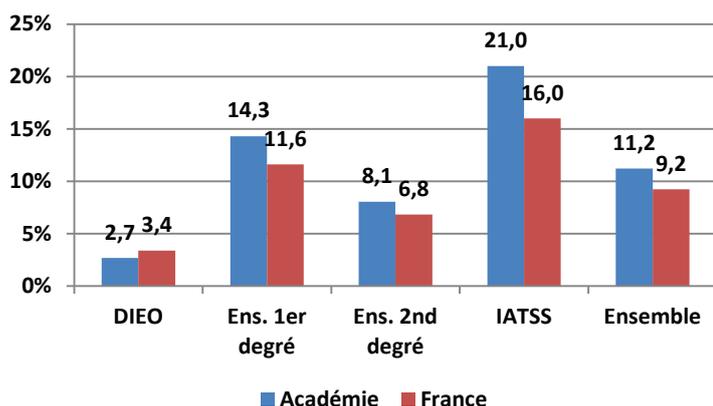
L'écart entre hommes et femmes est plus important chez les personnels IATSS (+21,7 points de plus chez les femmes) suivi par les enseignants du 1er degré (+ 14,0 points).

La part des hommes à temps partiel selon la catégorie se situe dans la moyenne académique à l'exception des personnels DIEO. Les écarts sont en revanche nettement plus marqués chez les femmes.

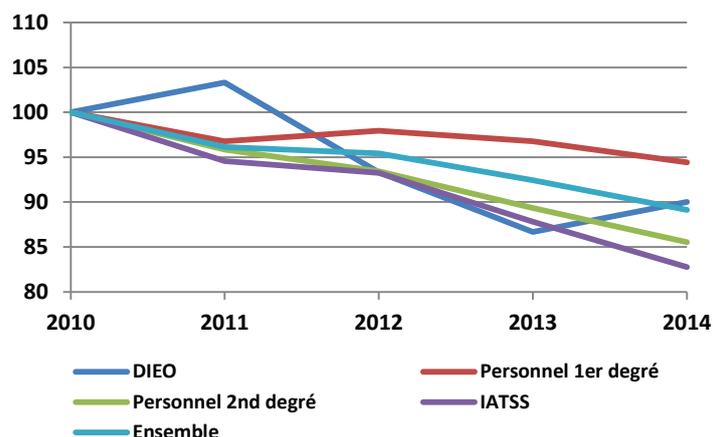
11,2 % d'agents à temps partiel

**14,7 % de femmes
2,6 % d'hommes**

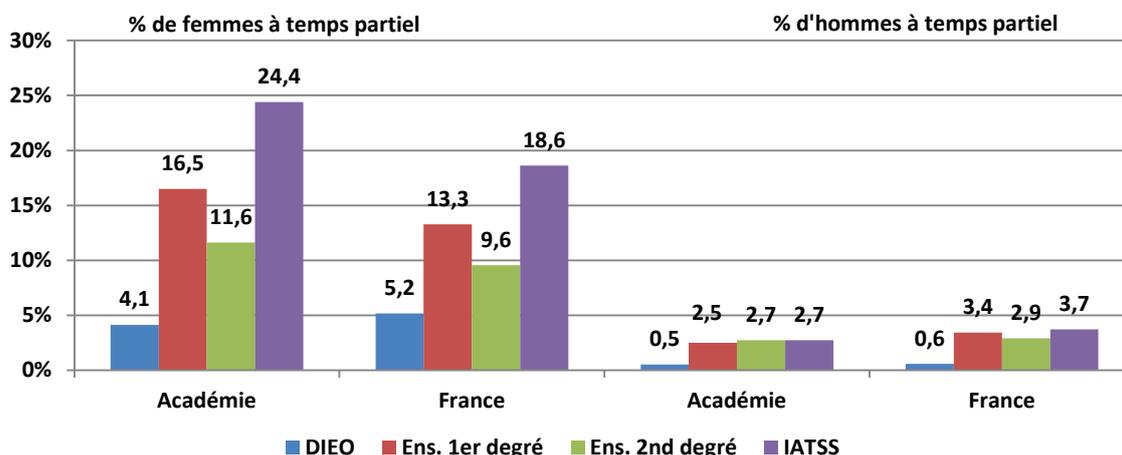
**Poids du temps partiel en 2014-2015
comparaison académie-France**



**Evolution des effectifs
(base 100 en 2010)**



Part du temps partiel selon la catégorie de personnels et le sexe 2014-2015



Le temps partiel

Temps partiel selon les quotités de service 2014-2015

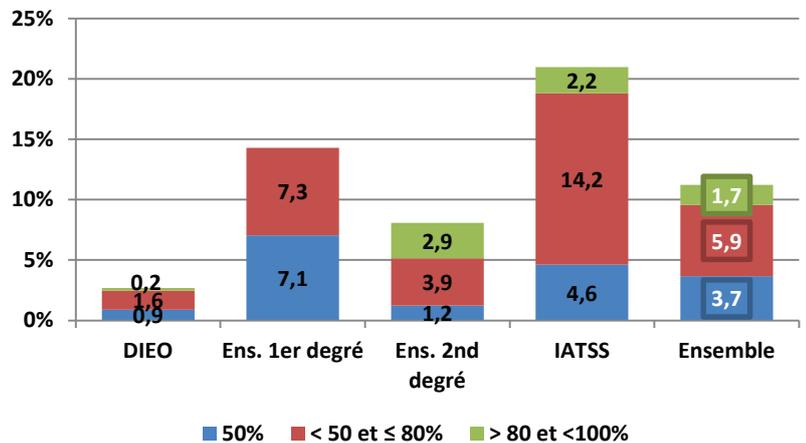
Parmi les 2 989 personnels de l'académie exerçant à temps partiel (11,2 % de la population totale), plus de la moitié des quotités de service observées s'échelonnent entre > 50 % et ≤ 80%.

Les personnels IATSS sont les plus nombreux à recourir au temps partiel (442 personnels, soit 21,0 % de cette population) et 14,2% d'entre eux ont choisi une quotité comprise entre 50 % et 80 %.

14,4 % des enseignants du premier degré, soit 1 427 personnes, sont à temps partiel et ont choisi, à part égale, la quotité 50 % et celle comprise entre 50 % et 80 %.

Les personnels enseignants du second degré à temps partiel restent sensiblement en-dessous de la moyenne académique (1 093 personnes, soit 8,1 %).

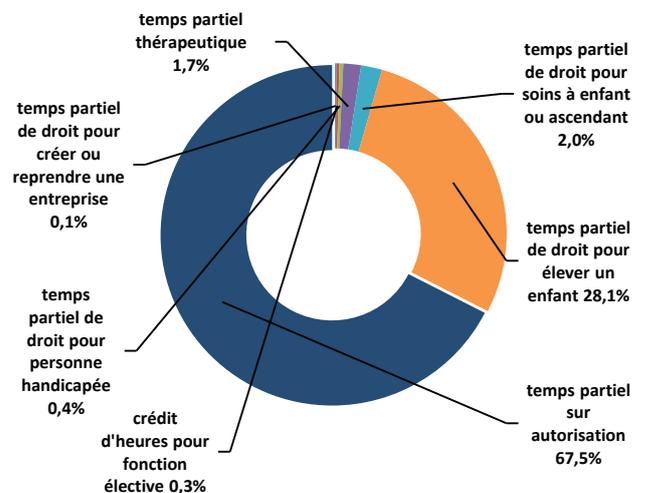
Taux de temps partiel selon la quotité de service en 2014-2015



Temps partiel selon les motifs en 2014-2015

Le temps partiel sur autorisation demeure le premier choix du personnel de l'académie. Il représente 67,5 % de l'ensemble des temps partiel en 2014-15. Les personnels IATSS, puis le personnel du 2nd degré en sont les premiers bénéficiaires.

Le temps partiel de droit pour élever un enfant est le second motif utilisé (28,1 %). Sa part apparait plus élevée chez le personnel DIEO ainsi que chez le personnel du 1er degré.

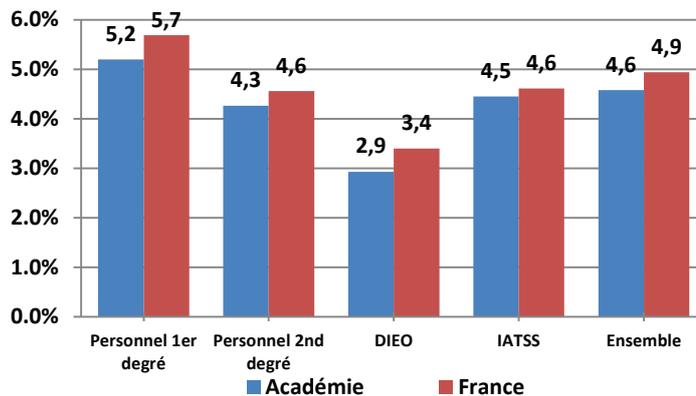


Répartition des modalités de service selon la catégorie de personnels en 2014-2015

Modalités de service	IATSS (%)	Personnel 1er degré (%)	Personnel 2nd degré (%)	DIEO (%)	Ensemble (%)
TP sur autorisation	85,5	61,2	69,1	40,0	67,4
TP de droit pour élever un enfant	11,3	35,2	25,3	48,0	28,1
TP de droit pour soins à enfant ou ascendant	0,9	2,0	2,3	8,0	2,0
TP thérapeutique	1,6	1,1	2,2	12,0	1,7
TP de droit pour personne handicapée	0,7	0,4	0,3	0,0	0,4
Crédit d'heures pour fonction élective	0,0	0,1	0,6	0,0	0,3
TP de droit pour créer ou reprendre une entreprise	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1

Les congés

Taux d'absence en 2014-2015



Taux d'absence 4,6 %
71 % des agents ont pris au moins un congé en 2014-2015

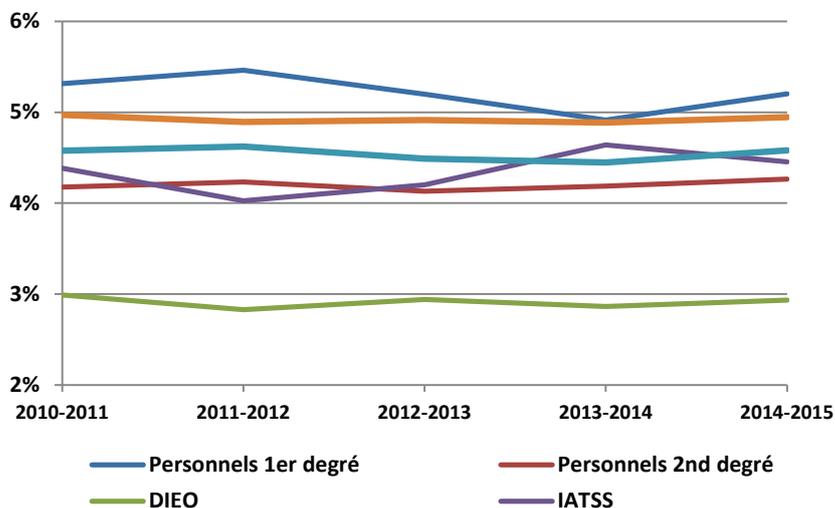
Pour l'année 2014-2015, le taux d'absence annuel moyen académique s'établit à 4,6 %, stable depuis plusieurs années. Plus de deux agents sur trois ont pris au moins un congé pendant l'année scolaire 2014-2015.

Le taux d'absence varie de 2,9 % pour le personnel de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) à 5,2 % pour le personnel du premier degré.

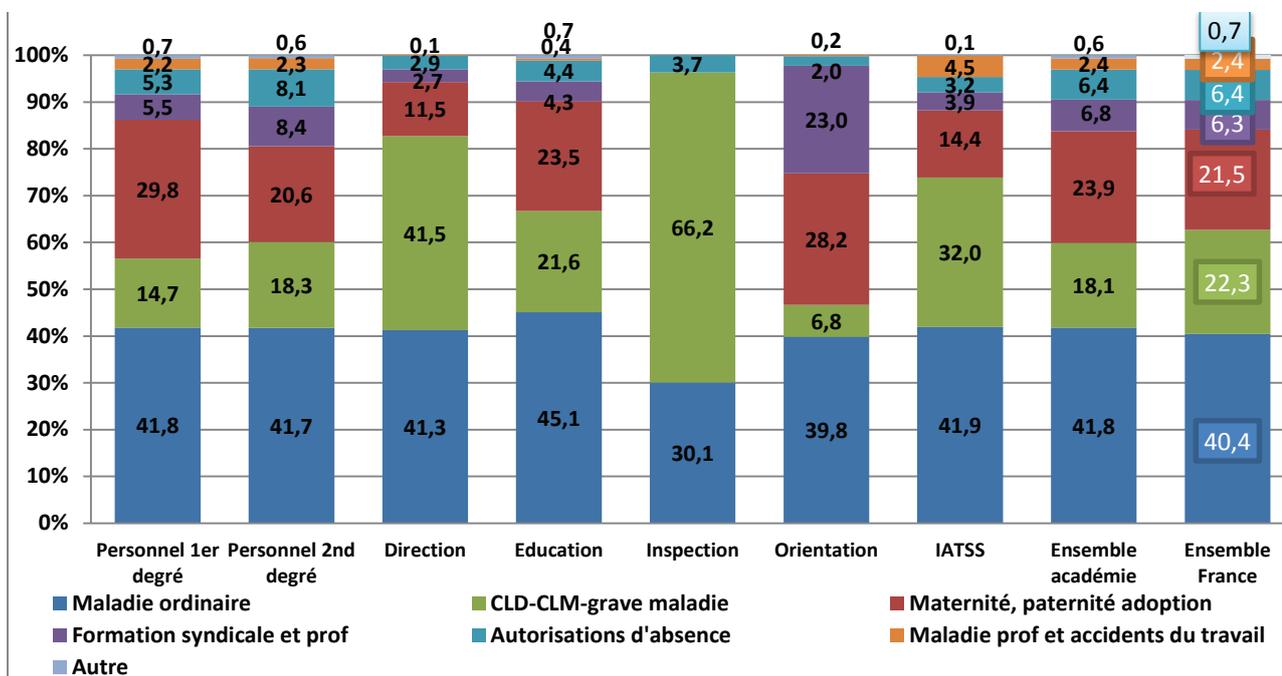
Le poids des différents motifs d'absence varie également selon la catégorie de personnels, le taux de féminisation et la structure par âge expliquant en partie les variations observées. Toutes catégories de personnel confondues, les congés pour maladie (ordinaire et congés longs) représentent le premier motif d'absence, tant en terme de durée (près de 60 % dont 41,8% pour maladie ordinaire) que de nombre de congés pris (50,1 %). Suivent les congés maternité-paternité (23,9 %), puis les congés de formation professionnelle et continue (6,8 %).

Le taux d'absence académique pour raisons de santé s'établit à 2,9 % en 2014-2015, soit + 0,2 point sur un an.

Evolution du taux d'absence dans l'académie de Strasbourg



Répartition des congés (durée) en 2014-2015 selon le motif



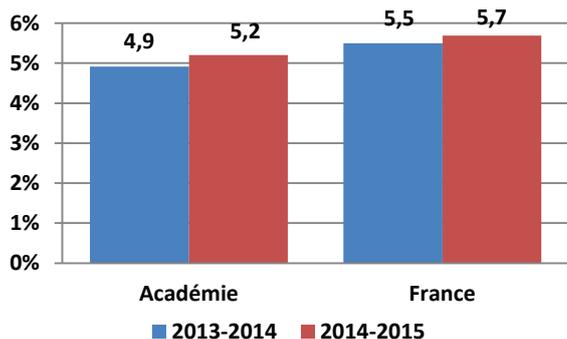
Les congés

Les congés des personnels dans le premier degré

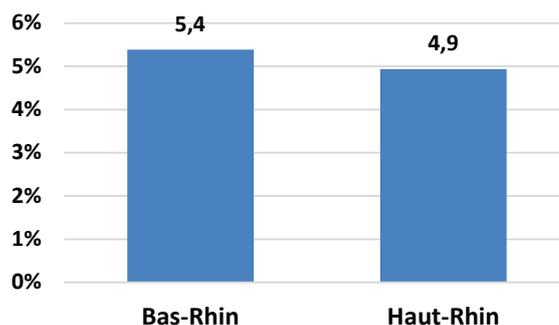
En 2014-2015, le taux d'absence académique s'établit à 5,2 % soit 0,3 point de plus qu'en 2013-2014. Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national (5,7 %, soit 0,2 point de plus qu'en 2013-2014). L'écart entre les deux départements est de 0,5 point, avec un taux plus élevé dans le Bas-Rhin (5,4 %).

Un taux de féminisation et une part des moins de 30 ans élevés expliquent la proportion importante des congés maternité-paternité (29,8 % contre 23,9 % en moyenne académique). Les congés pour maladie ordinaire ou longs représentent 41,8 % et 14,7 %, les congés pour formation professionnelle 5,5 %.

Evolution du taux d'absence académique



Taux d'absence selon le département en 2014-2015

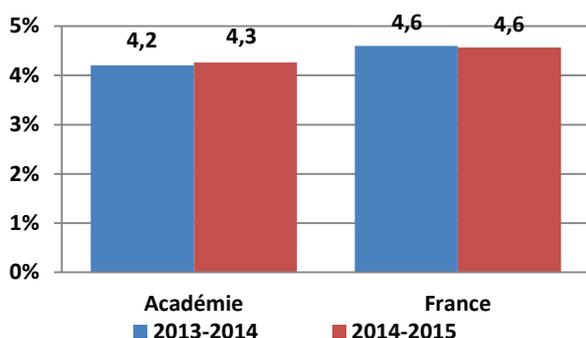


Les congés des enseignants dans le second degré

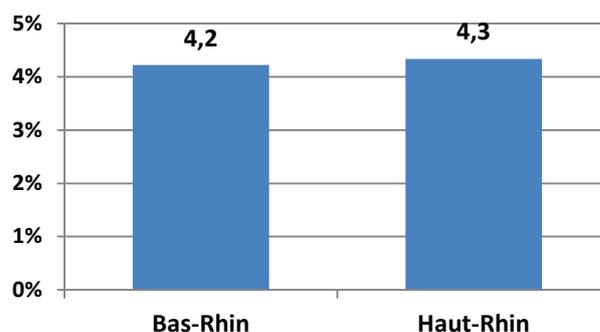
En 2014-2015, le taux d'absence académique s'établit à 4,3 %, chiffre en légère progression par rapport à 2013-2014 (+0,1 point). Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national (4,6 %, soit 0,3 point de moins). L'écart entre les deux départements apparaît très faible (0,1 point de plus pour le Haut-Rhin).

Dans le second degré, les motifs les plus fréquents sont liés à la santé (maladie ordinaire 41,7 % et congés longs 18,3 %), suivis par les congés de maternité-paternité (20,6 %) et congés de formation (8,4 %).

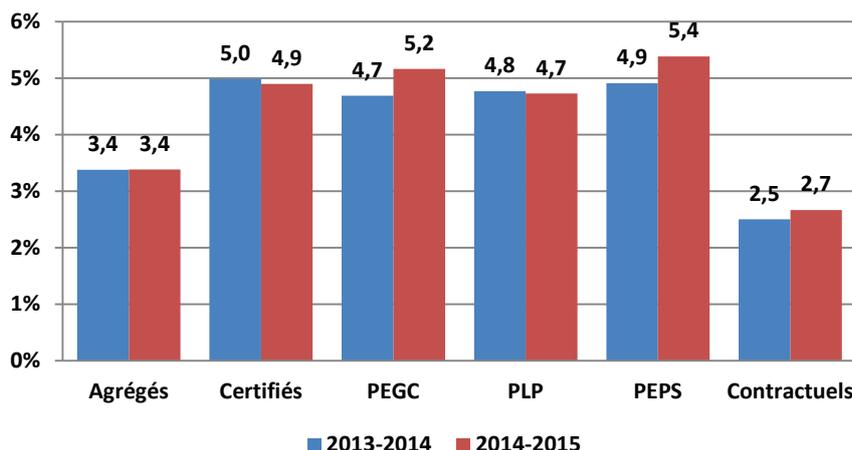
Evolution du taux d'absence académique



Taux d'absence selon le département en 2014-2015



Taux d'absence académique selon le corps



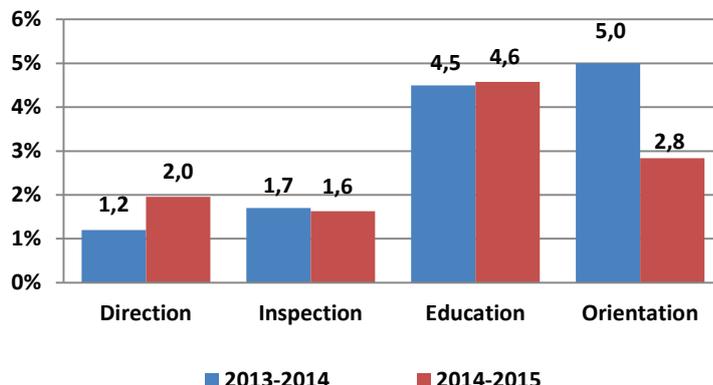
Les congés

Les congés des D.I.E.O.

Pour le personnel DIEO, le taux d'absence varie selon la fonction : respectivement 4,6 % et 2,8 % pour le personnel d'éducation et d'orientation et 2,0 % et 1,6 % pour le personnel de direction et le personnel d'inspection.

Les congés pour maladie ordinaire ou congés longs suite à maladie constituent les premiers motifs d'absence chez les personnels de direction, d'éducation ou d'inspection. Les congés de maternité-paternité sont comparativement plus fréquents chez le personnel d'orientation (28,2 %).

Taux d'absence académique selon la fonction

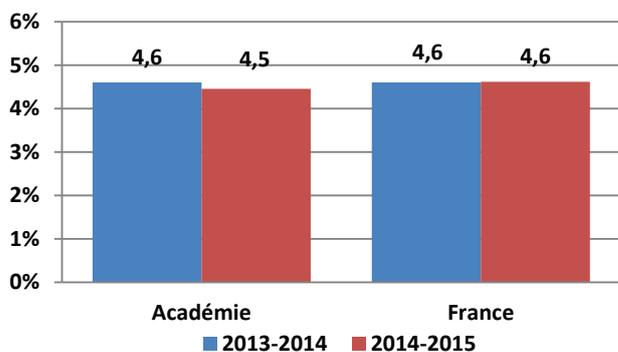


Les congés des personnels I.A.T.S.S.

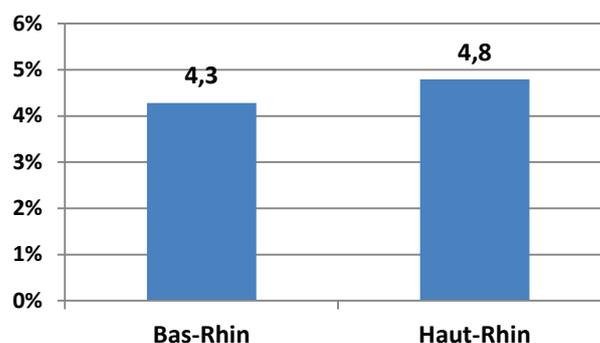
En 2014-2015, le taux d'absence académique des personnels IATSS s'établit à 4,5 %, soit 0,1 point de moins sur un an. Le Haut-Rhin enregistre un plus fort taux d'absence (4,8 %), soit 0,5 point de plus que le Bas-Rhin. Du point de vue de la durée des congés, le premier motif est la maladie ordinaire (41,9 %) suivi par les congés longs (32,0 %), soit 73,9 % de congés liés à la santé du personnel. La part des congés maternité-paternité est plus faible que pour les autres catégories de personnel (14,4 % contre 23,9 % en moyenne académique), en raison d'une population plus âgée qu'au niveau des corps enseignants.

Le taux d'absence varie de manière significative selon la filière : les administratifs présentent le taux le moins élevé (3,7 %, soit 0,6 point de moins en un an), contre respectivement 5,6 % et 6,3 % pour le personnel de la filière santé-sociale et les techniciens. Des variations s'observent aussi par type d'établissement, le taux est plus élevé en lycée général et technologique (5,3 %), contre 3,8 % dans les services administratifs.

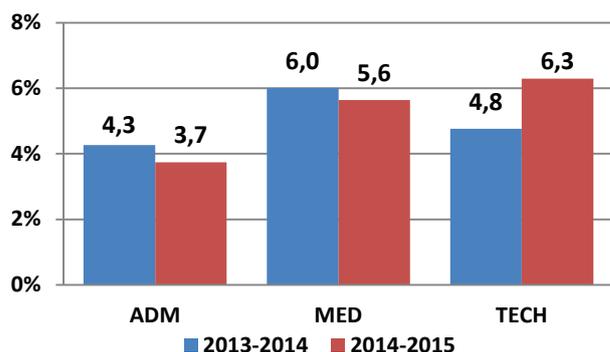
Evolution du taux d'absence académique



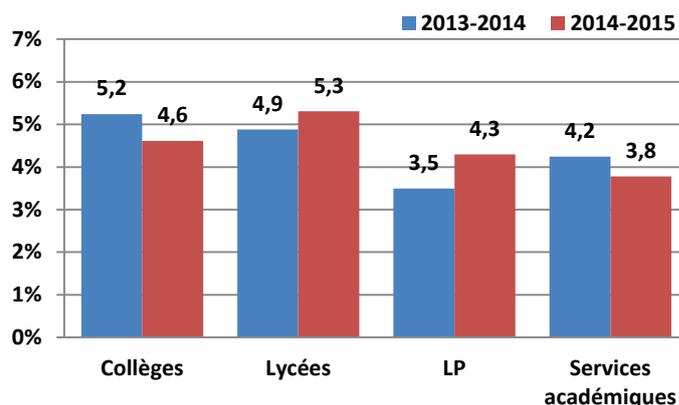
Taux d'absence selon le département en 2014-2015



Taux d'absence selon la filière



Taux d'absence selon l'établissement



L'accompagnement des personnels

Personnels handicapés

Le plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnels en situation de handicap 2008-2012 a mis en place une politique globale en matière de handicap et a défini les grandes orientations et objectifs de la politique « Handicap » du ministère de l'Éducation Nationale.

Les actions prévues par le nouveau plan (2013-2016) visent à améliorer les dispositifs existants et accentuent la déclinaison académique du dispositif.

Les objectifs restent les mêmes : augmenter le taux d'emploi et le maintien dans l'emploi des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

Afin d'inscrire son action en cohérence avec les objectifs nationaux, l'académie de Strasbourg a construit son plan d'action autour de 3 axes majeurs :

Le taux d'emploi des BOE

L'enregistrement scrupuleux par les gestionnaires de données précises dans les bases de gestion, optimise les résultats des requêtes ministérielles relatives au taux d'emploi. Celui-ci est traditionnellement communiqué par le ministère en juillet. Outre les BOE enregistrés dans les bases (549 au 1^{er} janvier 2015), les contrats aidés et les enseignants non BOE en poste adaptés sont également pris en compte dans le calcul du taux d'emploi légal.

Il devrait en toute logique poursuivre sa progression (1,49 % en 2012, 1,87 % en 2013 et 2,07 % en 2014)

Le maintien dans l'emploi

De nombreux dispositifs sont prévus pour accompagner les personnels confrontés à une problématique de santé :

- **L'aménagement matériel ou organisationnel** du poste de travail vise à compenser les conséquences du handicap.

En 2015, l'académie de Strasbourg a réalisé 70 aménagements pour un montant total de 210 072€ (pour mémoire : 18 aménagements en 2010, 30 en 2011, 35 en 2012, 41 en 2013, 71 en 2014).

Le coût de l'aménagement matériel s'élève à 67 875 € et a consisté en l'achat de matériel basse vision, livres audio, fauteuil roulant, sièges ergonomiques, formations, surcoût lié à des actions de formations, tableau blanc interactif et remboursements du reste à charge lors de l'acquisition de prothèses auditives.

L'aménagement organisationnel a concerné:

- la prise en charge du transport domicile-travail de 9 agents qui se chiffre à 51 460€
- l'accompagnement humain de 7 personnels dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les 84 798€ de rémunération versée aux personnes en charge de l'accompagnement ont été financés aux 2/3 par le Fonds pour l'Insertion de la Personne Handicapée dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le dernier tiers (28 266€) a été assumé par l'académie.

L'accompagnement des personnels

Personnels handicapés

Deux mesures concernant les personnels enseignants, d'orientation et d'éducation viennent compléter ces dispositifs :

- L'allègement pour raison de santé des obligations réglementaires de service (dans les limites du tiers de l'horaire hebdomadaire).

À noter l'augmentation substantielle du nombre de bénéficiaires et d'heures accordées en 2015 : 119 personnes (1^{er} et 2nd degré) ont bénéficié de 395 heures hebdomadaires d'allègement au 1^{er} septembre 2015.

- L'affectation sur poste adapté est une situation temporaire exceptionnelle. Elle permet d'aider l'agent titulaire à recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions statutaires ou de préparer une reconversion professionnelle voire un reclassement.

En 2015, 29 agents ont été affectés sur des postes adaptés de courte durée (PACD attribué pour un an renouvelable 2 fois) : 13 situations dans le 1^{er} degré et 16 dans le 2nd degré.

Parmi les 33 personnes qui ont occupé un poste adapté de longue durée (PALD attribué pour 4 ans renouvelables), 22 d'entre elles l'ont été au CNED. Dans le 1^{er} degré on compte 14 PALD dont 7 au CNED et dans le 2nd degré, 27 PALD dont 16 au CNED.

Le recrutement par la voie professionnelle de travailleurs handicapés

Cette voie d'accès à la fonction publique est offerte aux BOE qui répondent aux mêmes conditions de diplômes que celles exigées des candidats aux concours externes. La compétence du candidat est donc le critère essentiel de sélection sous réserve de compatibilité de son état de santé avec les fonctions postulées.

En 2015, parmi 53 candidatures, 20 candidats ont été convoqués devant la commission de recrutement. 1 professeur des écoles, 3 personnels administratifs et 1 professeur du 2nd degré ont été recrutés au titre de l'année scolaire 2015-2016.

Lorsque ce contrat, à caractère probatoire, arrive à terme, un jury apprécie l'aptitude professionnelle. Trois options sont alors possibles :

- la titularisation
- le renouvellement de contrat pour un an lorsque les capacités professionnelles ont été jugées perfectibles
- le licenciement.

Conseil mobilité carrière (CMC)

Missions :

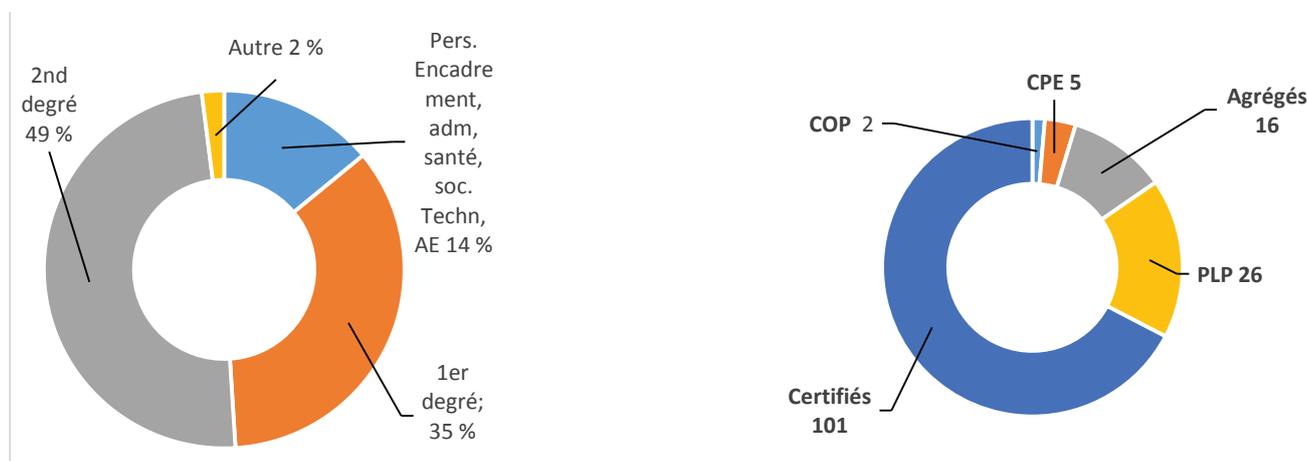
- Conseiller et accompagner les personnels dans leurs projets professionnels, dans le cadre d'une redéfinition du parcours professionnel, d'un projet de mobilité, d'un bilan de carrière ou comme point d'étape lors d'un entretien de carrière.
- Conseiller et accompagner les responsables de services qui ont à envisager des restructurations, des reconversions de leurs agents, des changements de mission, voire des recrutements.

Les CMC travaillent sous l'autorité du directeur des ressources humaines - secrétaire général adjoint de l'Académie et en lien avec le pôle ressources humaines, les corps d'inspection, les personnels médicaux et sociaux.

Ils sont aussi en liaison avec la mission conseil en mobilité et parcours professionnel (MCMPP) du ministère, avec le réseau des CMC académiques, et avec le réseau régional interministériel de CMC.

Moyens : 1ETP au rectorat de Strasbourg et 150h/année à Colmar.

Corps d'appartenance



Personnels accueillis

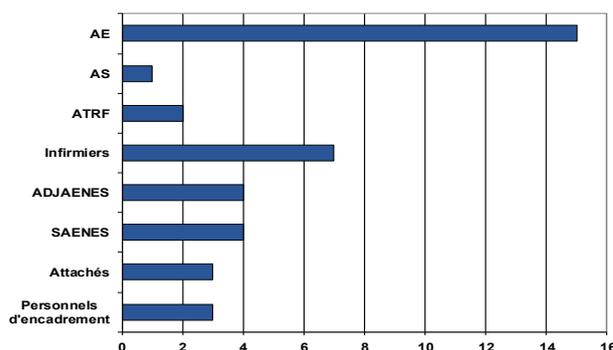
Durant l'année scolaire 2014-2015, 307 agents ont été reçus en entretien dont 77 % de femmes. Parmi eux, 201 sont originaires du Bas-Rhin et 106 personnels du Haut-Rhin.

Sur l'ensemble des personnels reçus, le lieu d'accueil de Strasbourg a accueilli 261 personnels et celui de Colmar 46 personnels. Il convient d'ajouter à ces entretiens un grand nombre de réponses ponctuelles, quotidiennes, par téléphone ou courriel.

L'origine de la demande de rendez-vous :

- 50 % des personnels s'adressent directement aux CMC.
- 34 % sont orientés par l'encadrement et les services gestionnaires.
- 21% dans le cadre de dispositifs spécifiques : DIF : 29 personnes, Postes adaptés : 12 personnes.
- 34 % sont orientés par l'encadrement et les services gestionnaires, 21% dans le cadre de dispositifs spécifiques.

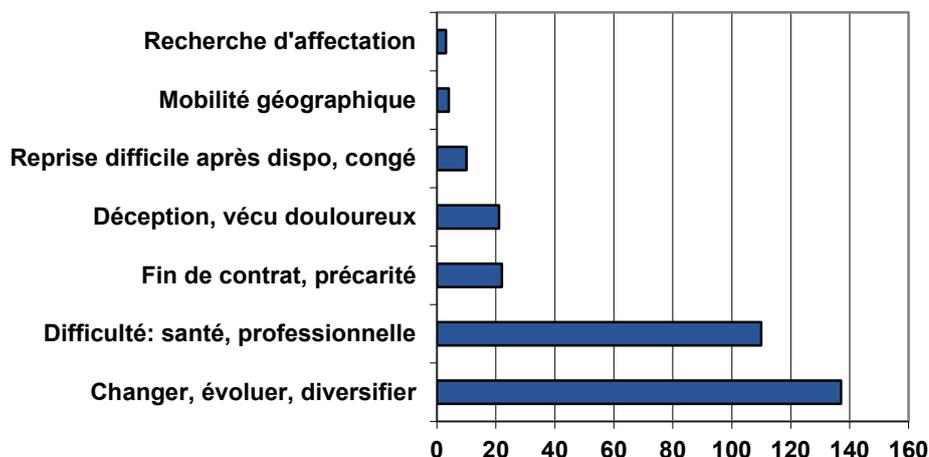
ATSS



Conseil mobilité carrière (CMC)

Problématiques

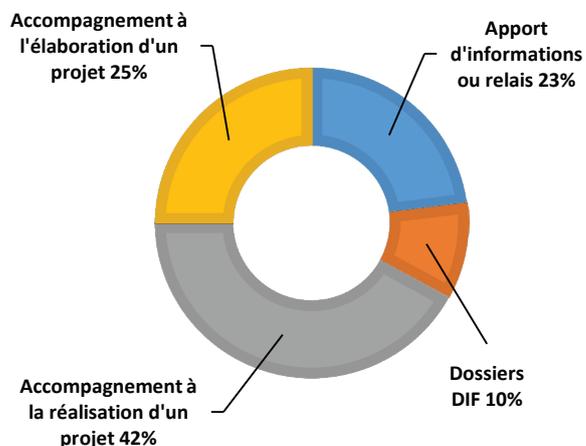
Désir de diversifier son activité, de changer, d'évoluer ou d'anticiper l'usure professionnelle	44,6%
Recherche de reconversion ou d'adaptation suite à des difficultés professionnelles, à des problèmes de santé ou en fin de carrière	35,8%
Situations de fin de contrat ou de précarité : contractuels, AE, licenciements, démissions	7,0%
Déception, insatisfaction, vécu professionnel douloureux : affectation, conditions de travail, évolution du métier, climat de travail	6,8%
Reprise difficile après CLM, CLD, disponibilité	3,0%
Recherche de mobilité géographique	4 personnes
Recherche d'affectation (contractuels en CDI sans poste)	3 personnes



Accompagnement CMC

Accompagnement à la réalisation d'un projet	129 personnes
Accompagnement à l'élaboration d'un projet	76 personnes
Apport d'informations ou orientation vers services gestionnaires, médico-sociaux, formation	70 personnes
Dossiers DIF	32 dossiers

En 2014-2015, 24 bilans de carrière ont été réalisés.



Accompagnements spécifiques

Accompagnements spécifiques, en partenariat avec les services DRH, le référent handicap, les services médico-sociaux

- Suivi de 7 personnes pour lesquelles le comité médical a émis un avis d'inaptitude professionnelle.
- Suivi des personnes en postes adaptées ou demandant un poste adapté avec un objectif de réorientation professionnelle : 20 personnes.

Source : Martine Dupont - Sylvie Milley CMC

Conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels

L'équipe conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels (CCAPP) est un maillon des ressources de l'aide aux personnels.

Les correspondants de l'équipe CCAPP ont un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans l'exercice du métier. Ils sont liés à l'obligation de réserve et de discrétion professionnelles. L'accompagnement peut s'inscrire dans la durée.

Dans le cadre d'entretiens individuels, les correspondants de l'équipe sont à la disposition des personnels de l'Éducation nationale afin de les aider :

- à clarifier une difficulté ou un problème en rapport avec l'exercice de leur fonction,
- à analyser leur pratique professionnelle,
- à faire le point sur leur carrière et explorer leurs possibilités d'évolution.

Les correspondants assurent, si nécessaire, et en accord avec l'intéressé(e), le relais vers d'autres intervenants du Réseau d'Aide aux Personnels.

Bilan 2014-15

122 agents ont été reçus dont 105 enseignants. Deux grandes problématiques prédominent :

- l'aide aux projets, dans la perspective d'une évolution de carrière qui représente 60 % de la demande (dont le mise en place d'une méthodologie de Bilan de Carrière à raison de 8 à 12 entretiens en moyenne).
- la difficulté dans l'exercice du métier : 40 % de la demande (la moyenne des RV va de 2 à 6)

La problématique de la santé est présente dans environ 30 % des situations.

L'analyse de la problématique individuelle est le cadre d'intervention du CCAPP avec pour objectif une aide à la résolution de problèmes et de solutions qui peuvent être intégrées et mises en œuvre par les personnels. L'analyse de pratique permet, dans certains cas de prendre du recul.

Dans d'autres cas, le fait d'avoir pu poser le problème et l'analyser, a permis de trouver des solutions adaptées.

Il existe aussi des situations qui ne trouvent pas de solutions immédiates car la personne ne peut se projeter sur un avenir.

La protection juridique

La protection juridique accordée aux agents est régie par l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cet article stipule que les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent. Celle-ci est tenue de « protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ». Ceci dans le cas où les faits n'ont pas le caractère de faute personnelle.

Demandes de protection et bénéficiaires

	2014-2015		Personnes concernées	2014-2015
Nombre de demandes reçues	49	}	Enseignant	22
Nombre de demandes accordées	47		Personnel de direction et d'inspection	22
			Personnel d'éducation	5

En 2014-2015 ces demandes émanaient 32,6% du 1^{er} degré et 67,4 % du 2nd degré (dont 53,0 % des collègues).

Nature des faits et les auteurs des actes

Les faits peuvent être regroupés en deux types :

- Les outrages aux personnes (menaces, insultes, diffamation), représente 73,5 % des demandes de protection.
- Les agressions et violences physiques, quant à elles représentent 26,5 %.

	2014-2015
Outrages aux personnes	36
Agressions et violences physiques	13

Les faits sont davantage imputables aux adultes (71,4%) qu'aux élèves (28,6%).

Prise en charge des dégradations automobiles

L'indemnisation des dégradations des véhicules des agents est subordonnée à l'existence d'un lien de causalité entre les préjudices et l'exercice des fonctions.

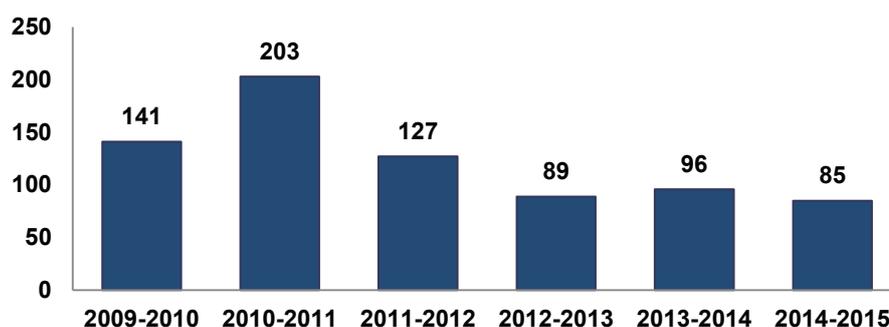
	2014-2015
Nombre de demandes reçues	41
Nombre de demandes accordées	14
Evolution en nombre de dossier	-11
Montants versés	6 173 €
Coût moyen	440 €

Les retraites

Personnels enseignants du 1er degré du département du Bas-Rhin

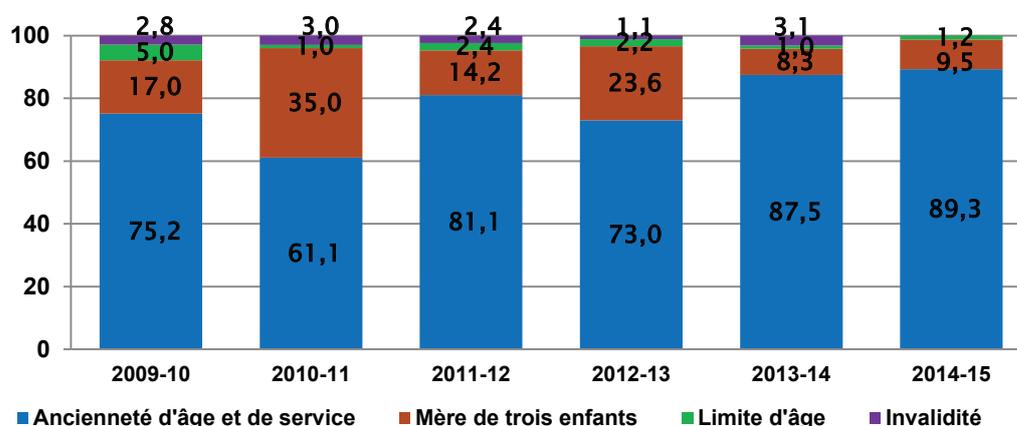
Le dénombrement des départs en retraite des personnels enseignants du premier degré a été effectué depuis l'année scolaire 2009-2010 et porte sur une période du 1^{er} septembre de l'année n au 31 août de l'année n+1.

Evolution du nombre de départs en retraite 2009 à 2014

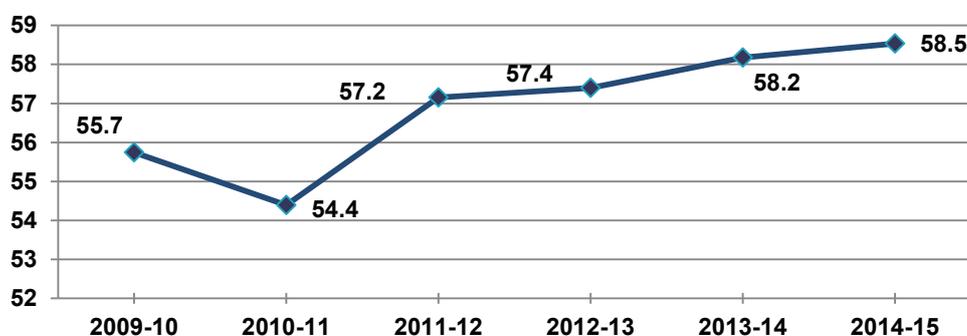


Après une hausse du nombre de départs de 2013 à 2014, on observe une légère baisse en 2014/2015 de 8,6 %.

Départs en retraite selon le motif



Age moyen des départs

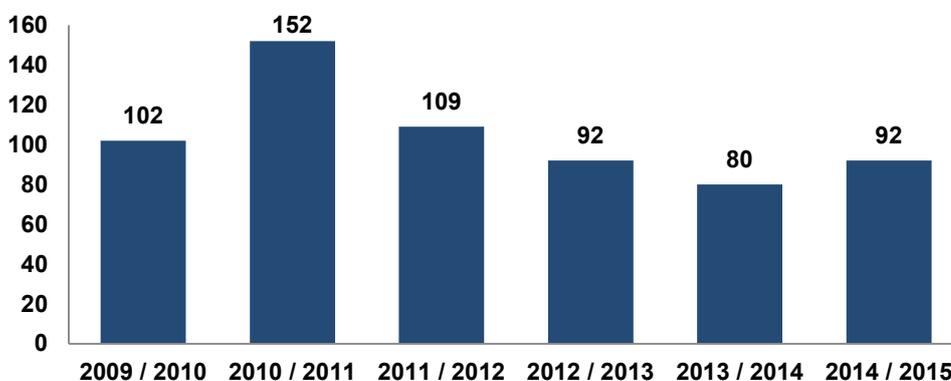


Depuis 2010, on constate une hausse de l'âge moyen au départ en retraite, celle-ci étant plus marquée entre 2010 et 2011 (+ 2,8 ans). Il faut préciser que l'année 2010 est particulière du fait du nombre plus important de départs des mères de trois enfants et qui a eu pour conséquence de faire chuter l'âge moyen des départs.

Les retraites

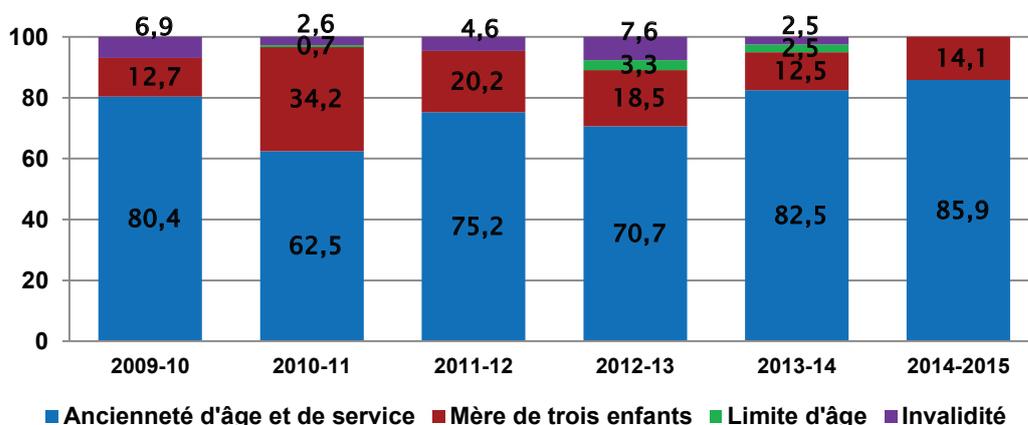
Personnels enseignants du 1er degré du département du Haut-Rhin

Evolution du nombre de départs en retraite 2009 à 2014



Après une baisse du nombre de départs depuis 2011, on observe une augmentation de 15,0 % entre 2013-2014 et 2014-2015.

Départs en retraite selon le motif



Age moyen au départ



Depuis 2010, on constate une hausse de l'âge moyen au départ en retraite, celle-ci étant plus marquée entre 2010 et 2011 (+ 2,7 ans). Il faut préciser que l'année 2010 est particulière du fait du nombre plus important de départs des mères de trois enfants et qui a eu pour conséquence de faire chuter l'âge moyen de départ.

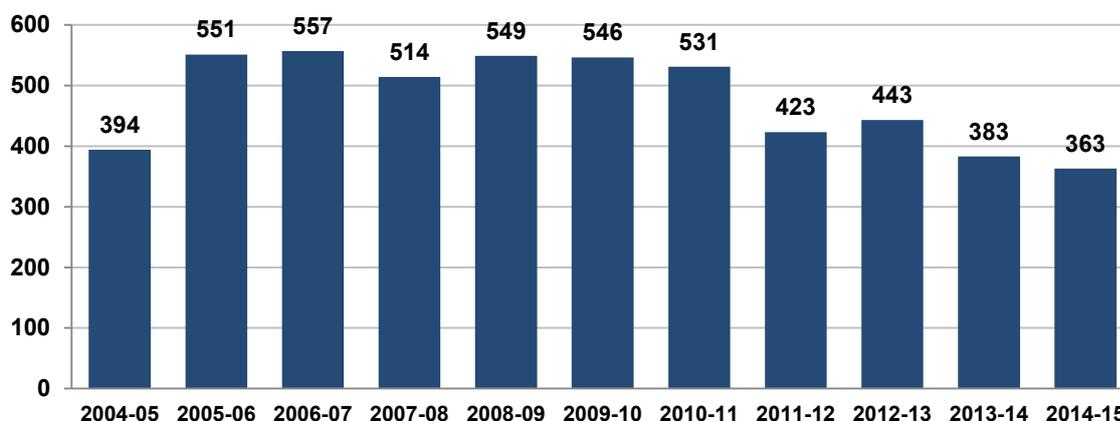
Les retraites

Personnels enseignants du 2nd degré et de direction

Les statistiques sur les départs à la retraite scolaire des personnels enseignants du second degré et des personnels de direction sont effectuées depuis 2004. Période du 1^{er} octobre n-1 au 30 septembre n.

La présente analyse porte à la fois sur l'âge et sur les motifs de départ à la retraite de l'année scolaire 2014/2015 et à la fois sur un comparatif de certains paramètres depuis 2004 jusqu'à 2015 soit 12 cohortes.

Evolution du nombre de départs en retraite 2004 à 2015



Le nombre de départs a fortement augmenté en 2006 (près de 40 %), puis s'est stabilisé autour de 550 départs jusqu'en 2011. Depuis, on a pu constater une diminution de 2,7 % des départs en retraite entre 2010 et 2011, puis une très légère hausse en 2012/2013 de 4,7 % et une nouvelle baisse en 2013/2014 de 13,5 % suivi d'une baisse de 5,2 % en 2014/2015.

Age moyen des départs par corps

	Nombre de départs en retraite	départs en retraite (%)	Âge moyen au départ
Certifiés	183	50,4	62
Agrégés	66	18,2	63
PLP	50	13,8	61
PEGC	21	5,8	62
Personnels de direction	16	4,4	63
Personnels d'inspection	5	1,4	63
Autres personnels (CPE, AE et CE...)	22	6,0	
Total	363	100,0%	62

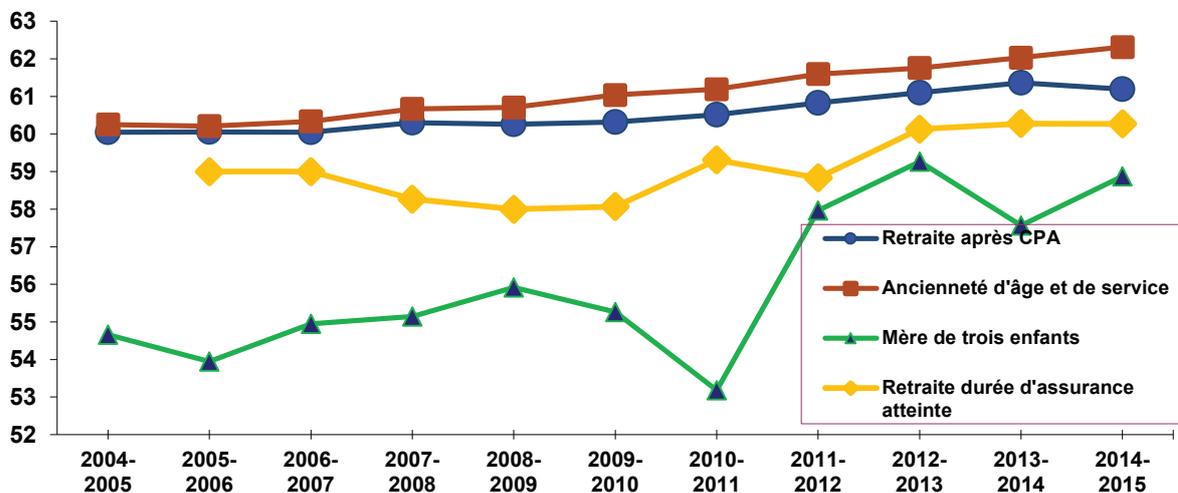
Source : application EPP

L'âge moyen de départ continue d'augmenter pour les corps d'agrégés, de certifiés, personnels de direction mais légère baisse pour les PLP, PEGC et personnels d'inspection.

Source : Direction des personnels d'administration et d'encadrement

Les retraites

Motifs de départ et âge moyen entre 2004 et 2014



Depuis 2010, on constate une hausse de l'âge moyen au départ en retraite, celle-ci étant plus marquée entre 2010 et 2011 (+ 2,7 ans). Il faut préciser que l'année 2010 est particulière du fait du nombre plus important de départs des mères de trois enfants et qui a eu pour conséquence de faire chuter l'âge moyen de départ.

L'âge moyen est en augmentation pour l'ensemble des motifs de 2014 à 2015 de 1,5 %

Source : Direction des personnels d'administration et d'encadrement





La formation continue

Formation des personnels enseignants

Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 2nd degré

La formation professionnelle continue des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2nd degré est gérée par la DAFOR, elle repose sur les orientations définies par la DGESCO au niveau national.

La formation continue des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation émerge sur le budget opérationnel de programme 141.

Dotation globale	2013	2014	2015
Frais de déplacement et d'hébergement (hors titre 2)*	550 000	500 000	603 766
Rémunération des intervenants (Titre 2)	432 000	398 000	400 000
Total	982 000	898 000	1 003 766

* sont compris les HSE converties en euros

Source : Délégation académique à la formation continue des personnels

Il existe trois types de formation :

- à candidature individuelle : auxquels les personnels demandent à s'inscrire ; ces vœux sont ensuite soumis à l'avis des chefs d'établissement et de service ;
- à candidature collective : les inscriptions sont faites par les chefs d'établissement et de service et donnent lieu aux formations d'initiative locale (Fil) et aux formations territoriales de proximité (FTP) ;
- à public désigné : il s'agit de formations à l'initiative des corps d'inspection, destinées à cibler certains personnels ou ayant pour finalité la mise en oeuvre des réformes.

Type de candidature

Code	Libellé	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats retenus	Nombre de stagiaires convoqués	Nombre de stagiaires présents	Taux de présence (présents/retenus) (%)	Nombre de stagiaires assidus	Taux d'assiduité (assidus/retenus) (%)	Nombre de modules réalisés	Proportion (%)	Nombre de journées stagiaires réalisées	Proportion (%)
1	Avec candidature individuelle	1 403	1 192	1 072	929	77,9	857	71,9	52	16,1	1 241	21,4
2	Avec candidature collective	1 347	1 345	1 150	959	71,3	922	68,6	27	8,4	1 081	18,6
3	Sans appel à candidature	3 712	3 669	3 297	2 822	76,9	2 766	75,4	243	75,5	3 489	60,0
Total		6 462	6 206	5 519	4 710	75,9	4 545	73,2	322	100,0	5 811	100,0

Priorités nationales

Code	Libellé	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats retenus	Nombre de stagiaires convoqués	Nombre de stagiaires présents	Taux de présence (présents/retenus) (%)	Nombre de stagiaires assidus	Taux d'assiduité (assidus/retenus) (%)	Nombre de modules réalisés	Proportion (%)	Nombre de journées stagiaires réalisées	Proportion (%)
00	Aucune des priorités nationales actuelles	13 785	13 375	11 465	9 237	69,1	8 620	64,4	668	42,5	11 441	37,1
S0	2D - Accueil-accomp.formation niveaux profs-Espe	8 349	8 339	6 067	5 444	65,3	5 371	64,4	308	19,6	4 655	15,1
S1	2D- Evaluation des acquis des élèves : socle commun	1 438	1 011	803	733	72,5	668	66,1	37	2,4	694	2,2
S2	2D - Accomp. de l'enseignement des langues vivantes	2 939	2 581	2 302	2 003	77,6	1 930	74,8	72	4,6	2 021	6,5
S3	2D - Orientation clg/lyc-Monde éco/pro-Bac -3+3	3 034	3 024	2 697	2 144	70,9	2 094	69,2	85	5,4	1 586	5,1
S4	2D - Laïcité-discriminations-Egalité filles-garçons	515	502	470	421	83,9	402	80,1	12	0,8	706	2,3
S5	2D - Réussite éduc-Elèves en difficulté-Handicap	2 775	2 467	2 212	1 979	80,2	1 835	74,4	85	5,4	2 372	7,7
S6	2D- Prévention violence-climat, scol-gestion classe	2 075	2 041	1 617	1 235	60,5	1 013	49,6	58	3,7	1 322	4,3
S7	2D-Parcours artistique et culturel de l'élève	3 022	2 656	2 505	2 216	83,4	2 097	79,0	74	4,7	2 371	7,7
S8	2D - Développement du numérique et de La FOAD	4 705	4 398	3 885	3 399	77,3	3 263	74,2	139	8,8	3 435	11,1
S9	2D - Liaison école-collège	287	253	243	149	58,9	126	49,8	14	0,9	186	0,6
ZZ	Autres dispositifs	65	65	64	47	72,3	36	55,4	19	1,2	66	0,2
Total		42 989	40 712	34 330	29 007	71,2	27 455	67,4	1 571	100,0	30 855	100,0

Typologie du public

Catégories de personnels		Nombre de personnes inscrites	Nombre de personnes retenues	Nombre de personnes présentes	Nombre de personnes assidues
Personnels enseignants	Agrégés	1 263	1 260	1 138	865
	Certifiés	5 985	5 976	5 413	4 254
	PLP	1 758	1 755	1 638	1 284
	PEGC	79	79	67	54
	AE-CE	48	48	36	31
	Autres (1)	101	101	95	66
Personnels DIEO	COP	296	295	259	153
	CPE/CE	45	45	35	17
	Inspection	252	252	190	128
	Direction	75	75	50	46
Personnels IATSS	IATSS	1 847	1 808	1 453	1 136
Total		11 749	11 694	10 374	8 034

(1) autres : maîtres auxiliaires, professeurs contractuels, maîtres d'internat, surveillants d'externat, assistants d'éducation

Source : Délégation académique à la formation continue des personnels

La formation continue

Formation des personnels enseignants

Typologie des modules

Les autres formations comprennent la reconversion/adaptation, les demandes individuelles, la formation des membres des jurys de VAE, la FI des CFC, les formations du CCAPP, les FMP, les stages du Cerpep, les formations des enseignants de l'AEFE et les formations des enseignants en école européenne.

Modules	Nombre de modules	Nombre de journées de formation	Nombre de journées stagiaires
Offres disciplinaires du Paf	257	464	6 985
Offres transversales du Paf	150	600	4 929
Formations et réunions de formateurs	80	147	1 149
Préparations aux concours internes enseignants	41	174	1 169
Accompagnement de l'entrée dans le métier	386	486	6 546
Animations pédagogiques des corps d'inspection	120	149	2 166
Formations territoriales	345	509	7 668
Autres dispositifs de formation	25	96	281
Total	1 404	2 625	30 893

Source : Délégation académique à la formation continue des personnels

Type d'actions de formation

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats retenus	Nombre de stagiaires convoqués	Nombre de stagiaires présents	Taux de présence (présents/retenus) (%)	Nombre de stagiaires assidus	Taux d'assiduité (assidus/retenus) (%)	Nombre de modules réalisés	Proportion (%)	Nombre de journées stagiaires réalisées	Proportion (%)
(A) Offres disciplinaires du Paf (NBA J01 à J05)	8 776	7 199	6 225	5 646	78,4	5 546	77,0	207	13,2	5 739	18,6
(B) Offres transversales du paf (NBA J10 à J13)	7 587	6 992	6 329	5 453	78,0	5 244	75,0	202	12,9	6 603	21,4
(C) Formations et réunions de formateurs (NBA J20)	1 920	1 920	1 476	1 122	58,4	1 063	55,4	121	7,7	1 430	4,6
(D) Préparations aux concours internes enseignants (NB J30)	1 110	1 015	794	589	58,0	235	23,2	51	3,2	958	3,1
(E) Accompagnement de l'entrée dans le métier (NBA J40 à J44)	10 211	10 201	7 532	6 654	65,2	6 471	63,4	358	22,8	5 749	18,6
(F) Formations territoriales et groupes de travail (NBA J50 à J52)	8 255	8 255	7 432	5 846	70,8	5 279	63,9	317	20,2	6 569	21,3
(G) Animations pédagogiques des corps d'inspection (NBA J60)	4 431	4 431	3 874	3 140	70,9	3 084	69,6	132	8,4	2 730	8,8
(H) Demandes individuelles ou ponctuelles (NBA J61 à J62)	158	158	136	102	64,6	95	60,1	16	1,0	161	0,5
(I) Formations nationales (NBA J70)	433	433	427	373	86,1	360	83,1	148	9,4	661	2,1
Autres dispositifs	108	108	105	82	75,9	78	72,2	19	1,2	254	0,8
Total	42 989	40 712	34 330	29 007	71,2	27 455	67,4	1 571	100,0	30 854	100,0

La formation continue

Formation des personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

La formation professionnelle des personnels d'encadrement et administratifs, techniques, de santé et sociaux relève, sur le plan financier, du BOP soutien. Il englobe la formation continue des personnels d'encadrement et ATSS et la formation initiale ou statutaire des personnels d'encadrement.

Dotation globale	2013	2014	2015
Rémunération des intervenants (Titre 2)	102 284 €	102 000 €	102 284 €
Frais de déplacement et d'hébergement	126 000 €	120 000 €	113 060 €
Total	228 284 €	222 000 €	215 344 €

Domaine d'activité	2014/2015 % d'activité	2013/2014 % d'activité	2012/2013 % d'activité	2011/2012 % d'activité
Adaptation à l'emploi	15	13	11	12
Concours	7	16	16	15
Développement des compétences	44	42	42	39
Formation statutaire de l'encadrement	34	29	31	34
Total	100	100	100	100

Famille de grades	Nombre de personnes retenues	Nombre de personnes convoquées	Nombre de personnes présentes	Nombre de journées stagiaires	Taux de présence (%)
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	179	176	170	415,2	95,0
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	256	245	232	635,5	90,6
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	234	225	209	474,8	89,3
A05 - Personnels administratifs contractuels	82	80	63	194,2	76,8
D01 - Personnels de direction	354	352	335	1952,5	94,6
E01 - Professeurs agrégés	14	14	12	28,5	85,7
E02 - Professeurs certifiés	80	76	70	150,8	87,5
E03 - Professeurs de lycée professionnel	28	22	19	25,8	67,9
E04 - Professeurs d'enseignement général de collège	1	1	1	0,5	100,0
E06 - Conseillers d'orientation psychologues	12	12	11	18,8	91,7
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	51	49	38	90,8	74,5
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	25	25	17	26,7	68,0
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	49	47	41	95,2	83,7
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	38	37	33	65,0	86,8
I01 - Personnels d'inspection	53	52	38	306,8	71,7
L03 - Personnels de laboratoire de catégorie C	42	37	34	53,5	81,0
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	281	271	267	875,5	95,0
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	83	81	78	255,5	94,0
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	5	5	4	5,0	80,0
T01 - Personnels techniques de catégorie A	21	21	19	66,8	90,5
T02 - Personnels techniques de catégorie B	19	19	18	51,2	94,7
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	12	10	10	39,2	83,3
Y99 - Autres personnels	13	11	10	22,00	76,9
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	9	9	8	15,3	88,9
Total	1 941	1 877	1 737	5 865,10	89,5

Les concours

Personnels enseignants du 1er degré public

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
Professeurs des écoles	Externe	1 436	721	294
	2 nd concours interne spécial LR	18	4	2
	Externe spécial LR	85	54	32
	3 ^{ème} concours	164	52	3
	1 ^{er} concours interne	10	2	0
	Examen professionnel réservé	15	14	10
Total		1 728	847	341

Source : Pôle examens - concours

A la session de 2015, le nombre des candidats admis au concours de professeur des écoles est de 331.

Il est inférieur aux chiffres de 2014 en raison du double recrutement, ainsi :

- 182 candidats ont été admis au titre de la session exceptionnelle ;
- 219 candidats ont été admis sur liste principale, 50 sur liste complémentaire, au titre du recrutement de droit commun.

Personnels enseignants du 2nd degré public

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
CAPES	Externe	1 097	602	232
	Interne	253		24
	3 ^{ème} conc CAPES	86	39	18
	Concours réservé	51		10
Agrégation	Externe	696	370	62
	Interne	568	358	33
CAPLP	Externe	409	212	59
	Interne	106	40	10
	Examen professionnel réservé	49		11
CAPEPS	Externe	63	51	27
	Interne	25	13	3
	Concours réservé professionnel	6		2
CAPET	Externe	198	94	29
	Interne	28		1
	Concours réservé	8		0
Total		3 643	1 779	521

A la session de 2015, le nombre de candidats inscrits est de 3643.

Il est inférieur à celui de la session 2014, qui était de 2112 inscrits au titre de la session exceptionnelle et de 4083 inscrits au titre de la session de droit commun.

A la session de 2015, 521 candidats ont été admis.

A la session exceptionnelle de 2014, 263 candidats ont été admis et 493 l'ont été dans le cadre du recrutement de droit commun.

Source : Pôle examens - concours



Les concours

Personnels d'éducation et d'orientation

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
CPE	Externe	184	89	15
	Interne	116	59	6
	Concours réservé	6		1
	<i>Total</i>	306	148	22
COP	Externe	28	13	4
	Interne	10	8	2
	Concours réservé	1		0
	<i>Total</i>	39	21	6
Total		345	169	28

A la session de 2015, le chiffre total de candidats inscrits est de 345 pour 28 admis.

Pour la session de 2014, le chiffre total de candidats inscrits, dont ceux relevant de la session exceptionnelle, est de 538 pour 22 admis.

Personnels de direction et d'inspection du second degré

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
IA-IPR	Concours	4	nc	2
IEN-ET	Concours	17	nc	1
	<i>Total</i>	21	nc	3
Personnels de direction 1 ^{ère} classe	Concours	7	nc	3
Personnels de direction 2 ^{ème} classe	Concours	108	nc	9
	<i>Total</i>	115	nc	12
Total		136	nc	15

A la session de 2015, pour les IA-IPR, le chiffre de candidats inscrits est de 21 pour 3 admis.

En 2014, il est de 27 inscrits pour 7 candidats admis.

A la session de 2015, pour les personnels de direction, le chiffre de candidats inscrits est de 136 pour 15 admis.

En 2014, il est de 129 inscrits pour 27 admis.

Les concours

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Les personnels administratifs

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
APAENES	Examen professionnel	19	NC	2
ADAENES	Interne	132	76	3
	Réservé	2	0	0
SAENES Avancement Classe Exceptionnelle	Examen professionnel	13	13	4
SAENES Avancement Classe Supérieure	Examen professionnel	63	51	10
SAENES Classe Normale Concours Communs	Externe	657	291	15
	Interne	345	255	6
SAENES Loi Sauvadet	Réservé	2	2	1
ADJOINT 1 ^{ère} Classe Concours Communs	Externe	605	321	4
	Interne	237	185	6
ADJOINT 2 nd e Classe Loi Sauvadet	Réservé Sans concours	1	1	0
PACTE ADJOINT	Sans Concours	NC	NC	NC
Total		2 076	1 195	51

A la session de 2015, le nombre des candidats aux concours et examens professionnels des personnels ATSS est de 2076 inscrits pour 51 admis.

En 2014, il est de 2046 inscrits pour 66 admis.

Les personnels médico-sociaux

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
MEDECIN	Concours	1	1	0
CTSS	Concours	1	0	0
Infirmier(e)	Concours unique	110	72	6
Total		112	73	6

A la session de 2015, 6 infirmiers admis.

Ils étaient 5 en 2014.

En 2015 et en 2014, il n'y a pas de médecin, ni de CTSS, recrutés par la voie du concours.



Les promotions

Personnels enseignants du 1^{er} degré public du Bas-Rhin

- **Tableau d'avancement**

A la rentrée 2014, 165 professeurs des écoles ont été promus à la hors classe. Ils étaient 75 professeurs des écoles à avoir bénéficié de cette promotion à effet de la rentrée 2013.

- **Liste d'aptitude**

A la rentrée 2014, 11 instituteurs ont été promus dans le corps de professeur des écoles. Ils étaient 10 instituteurs promus dans le corps des professeurs des écoles à effet de la rentrée 2013.

Personnels enseignants du 1^{er} degré public du Haut-Rhin

- **Tableau d'avancement**

A la rentrée 2014, 109 professeurs des écoles ont été promus à la hors classe. Ils étaient 84 professeurs des écoles à avoir bénéficié de cette promotion à effet de la rentrée 2013.

- **Liste d'aptitude**

A la rentrée 2014, 7 instituteurs ont été promus dans le corps de professeur des écoles. Ils étaient également 7 instituteurs à avoir été intégrés dans le corps des professeurs des écoles à effet de la rentrée 2013.

Personnels enseignants du 2nd degré

		nombre de promouvables	dont % de femmes	âge moyen	dont % promus au dernier échelon
AGREGES	par liste d'aptitude 8	1 055	43,4	54	88,7
CERTIFIES	par liste d'aptitude 1	3 559	40,1	51	75,1
PLP	0	1 076	42,1	52	94,7
EPS CE d'EPS	cl except 2	428	51,5	51	81,8
PEGC	cl except 2				

Source : Direction des personnels enseignants



Les promotions

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Tableau d'avancement

	Grade	Promus
AAE	AAE HC.	6
	APAE	3
SAENES	Classe exceptionnelle	4
	Classe supérieure	11
ADJENES	Principal 1 ^{ère} classe	38
	Principal 2 ^{ème} classe	44
	1 ^{ère} classe	20
Adjoint technique	Principal 1 ^{ère} classe	0
	Principal 2 ^{ème} classe	1
Médecin	1 ^{ère} classe	1
Assistante sociale	Principal	4
Infirmière	Classe supérieure	10
	Hors classe	7
ATRF	Principal 1 ^{ère} classe	14
	Principal 2 ^{ème} classe	8
	1 ^{ère} classe	14
ITRF	IGE 1 ^{ère} classe	1
	IGE Hors classe	0
	IGR 1 ^{ère} classe	1
	Techn rf classe supérieure	2
	Techn rf classe exceptionnelle	1

Liste d'aptitude

Corps	Promus
AAE	3
SAENES	6



La politique de santé

Médecine de prévention

Le service de médecine de prévention contribue à promouvoir la santé des personnels par la surveillance médicale des agents et les actions de prévention. Il a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Par son rôle préventif, le médecin de prévention, assisté par le personnel de santé spécialisé, est le conseiller de l'administration et des agents s'agissant de :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services et les établissements,
- L'hygiène générale des locaux de service,
- L'adaptation des postes de travail, des techniques et des rythmes de travail au personnel.

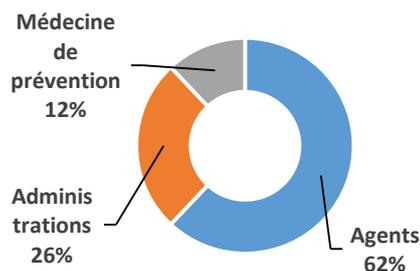
Le service compte au total 4 médecins, 3 infirmières et une secrétaire répartis de la façon suivante :

- Dans le département du Bas-Rhin : 2 médecins contractuels (1,2 ETP), une secrétaire (1 ETP) et 2 infirmières (1,5 ETP).
- Dans le département du Haut-Rhin : 2 médecins contractuels à temps partiel (1 ETP) et une infirmière (0,8 ETP).

Visites médicales

En 2014-15, 1909 visites médicales ont eu lieu dans l'académie.

Parmi ces visites médicales, 1298 sont des visites à la demande soit 68% du total. Elles se répartissent par demandeur de la façon suivante :



L'ensemble des visites médicales (1909) peut être réparti de la façon suivante :

• Surveillance médicale particulière

En 2014-15, 1497 visites ont été effectuées dans le cadre de la surveillance médicale particulière.

Selon l'article 15-1 et 24 du décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982, la surveillance médicale particulière concerne le suivi des agents handicapés, les femmes enceintes, les agents réintégrés après congé de longue maladie ou de longue durée, les agents exposés à des risques professionnels spécifiques, les agents atteints de pathologies particulières que le médecin estime devoir suivre de façon régulière.

• Suivi au titre d'un risque professionnel

243 agents ont été suivis au titre d'un risque professionnel en 2014-15.

Le médecin de prévention organise et assure le suivi médical des agents exposés à des risques professionnels particuliers. Pour cela, il établit des fiches stipulant les risques ainsi que les effectifs d'agents exposés à ces risques. Ces fiches sont communiquées aux chefs d'établissements et de services et sont tenues à disposition des agents.

• Surveillance médicale quinquennale

169 visites ont été réalisées dans le cadre de la surveillance médicale quinquennale en 2014-15.

Les agents qui ne relèvent pas de la surveillance médicale particulière et qui n'auraient pas bénéficié de l'examen médical prévu à l'article 22 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans.



La politique de santé

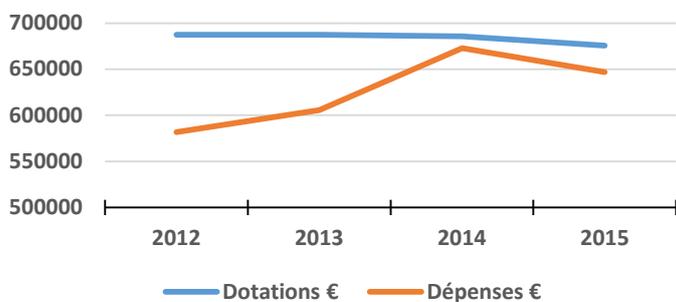
Mise en place du programme annuel de prévention

Les objectifs prioritaires étaient les suivants :

- La prévention des risques psychosociaux regroupent le stress, les violences externes et internes. Ils se traduisent par un mal-être, une souffrance mentale et des atteintes physiques et ont des répercussions sur l'organisation et les relations sociales. Le médecin conseiller technique et les médecins des personnels travaillent en collaboration pour la mise en place d'actions, notamment l'enquête SUMER qui débutera en 2016/2017 dans l'académie.
- La prévention des risques liés aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR). Ces substances, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent soit, produire le cancer ou en augmenter la fréquence ; produire des altérations génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence ; porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives ou produire ou augmenter la fréquence de faits indésirables non héréditaires sur la progéniture. Dans le cadre du plan académique, les médecins des personnels en collaboration avec l'ISST, le CP et la RH identifient et suivent les personnels à risque CMR : pour l'année 2014-2015 les personnels identifiés sont les personnels de laboratoire dont les visites sont en cours.
- La prévention et la protection contre le bruit : mise en place d'un groupe de travail académique dans le cadre du CHSCT.
- Participation d'un médecin aux différents CHSCT.

La politique sociale

Evolution dotation et dépenses entre 2012 et 2015



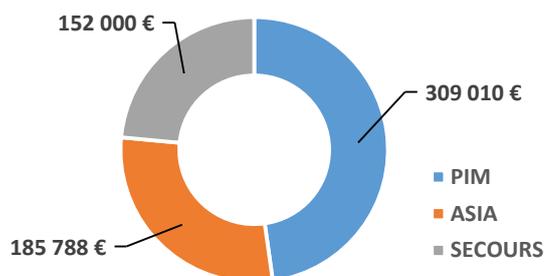
Prestations interministerielles

	Bénéficiaires	Dépenses
Restauration (nombre repas)	8 922	10 865 €
Séjour enfants	276	17 661 €
Aide aux enfants handicapés	149	280 484 €
Total	9 347	309 010 €

Secours et prêts

	2012	2013	2014	2015
Bas-Rhin	73 180 €	95 500 €	96 230 €	89 250 €
Haut-Rhin	47 680 €	49 600 €	64 800 €	62 750 €
Académie	120 860 €	145 100 €	161 030 €	152 000 €

Répartition des dépenses par postes



ASIA

	Bénéficiaires	Dépenses
Etudes	271	119 485 €
Restauration	nd	21 823 €
Logement	41	24 000 €
Loisirs et culture	nd	4 378 €
Environnement professionnel	230	4 000 €
Séjour d'enfants	62	5 351 €
Conseil en eco soc et fam	43	6 751 €
Total		185 788 €

Augmentation des secours de 20% en 4 ans. Nombre de secours en 2015 : 191

Prêts à courts termes : nombre de prêts de 2012 à 2015 est de 21 à 38 pour un montant moyen de 1 783 €

Le service social des personnels comporte 7 assistants de service social en 2014/2015 (5,7 ETP effectifs) et une conseillère technique de service social, responsable du service. L'organisation du service est académique, les assistants sociaux bénéficiant d'une délégation d'exercice dans les directions départementales des services de l'éducation nationale, pour assurer un service de proximité. L'intervention de l'assistant social suppose la libre adhésion de l'utilisateur, qu'il soit saisi par la personne elle-même ou par un tiers. Il est soumis au secret professionnel.

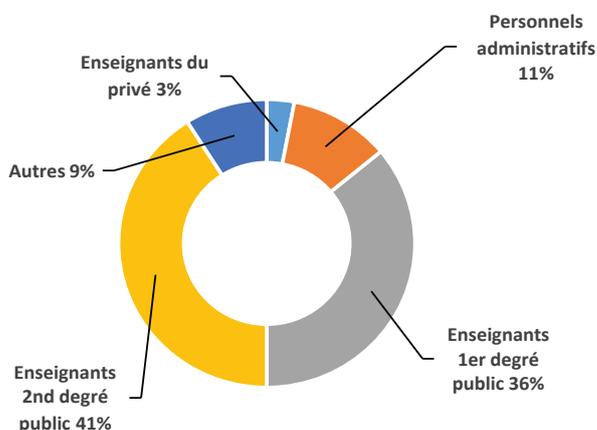
Personnes aidées

Le service social intervient pour l'ensemble des personnels du public comme du privé sous contrat : les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les personnels administratifs, les personnels de santé/social, les assistants d'éducation, les assistants de vie scolaire, les ouvriers de service, les retraités et les ayants droit de l'action sociale : 1 214 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social en 2014/2015 soit une baisse de 12 % par rapport à 2013/2014 (1 382 personnes). Le nombre de personnels aidés a rejoint le niveau de 2012/2013. Auparavant, on observait une relative stabilité des chiffres (1 212 en 2012/2013 et 1 244 en 2011/2012).

Chacune de ces personnes a bénéficié d'au moins un entretien et près d'une personne sur trois (27%) d'un suivi, à savoir trois entretiens à minima. La plupart des entretiens ont lieu dans le bureau de l'assistant(e) social(e), mais 215 entretiens ont été menés sur le lieu de travail de la personne ou à son domicile.

La politique sociale

Service Social des personnels

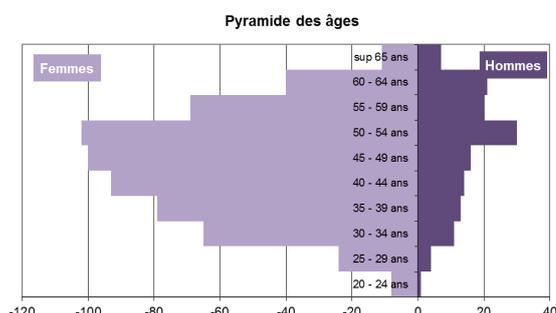


La personne aidée en 2014/2015

77 % des personnes aidées, soit plus de trois sur quatre, sont des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré public (soit 4,4 % du total des enseignants du secteur public).

Les personnels administratifs, tous corps confondus, représentent 11 %.

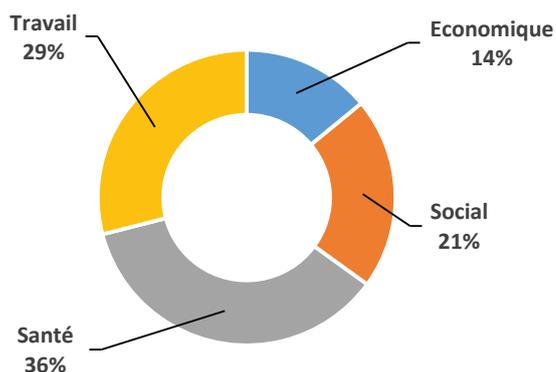
La catégorie Autres (9 %) regroupe les retraités, les veufs, orphelins et ayants droits des personnels de l'éducation nationale.



Le demandeur type du service social est une enseignante titulaire de plus de 40 ans, en couple avec enfants (34 %) ou seule (27 %). Les femmes seules avec enfants représentent 18% de la population accueillie. Les personnels de 40 à 59 ans sont les plus représentés, en particulier la tranche d'âge des 50-54 ans.

Domaines d'activité du service social du personnel

Le service social des personnels de l'Education nationale est un service social du travail qui a pour mission de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes que peut rencontrer l'agent au travail. Il veille à un équilibre entre les besoins des personnels et les exigences de l'emploi en intervenant dans les domaines suivants :



Les domaines d'activité du service social

Les demandes relatives aux domaines de la santé et du travail sont nettement liées et représentent 65 % de l'ensemble des demandes. Les taux entre les différents domaines restent relativement stables d'une année à l'autre.

La politique sociale

Service Social des personnels

Domaines d'activité du service social du personnel

Domaine économique	Nombre de personnes aidées	%
Problème lié à un changement de situation	130	38
Problème de gestion budgétaire	89	26
Autres	49	14
Incident exceptionnel	35	10
Problème lié à un dysfonctionnement institutionnel	29	9
Problème de surendettement	8	2

La demande par domaine d'intervention évolue peu pour l'ensemble des catégories de personnels. 62 % des demandes constituent une première demande.

Domaine économique

Ce domaine représente 14 % de l'ensemble des demandes contre 13 % en 2013/2014.

62 % des demandeurs sont des personnels enseignants, soit 24 % du 1^{er} degré et 38 % du 2nd degré.

Domaine social (personnel et familial)

Le domaine social concerne tout ce qui relève de la sphère privée, laquelle peut interagir fortement sur le travail : plus de 22 % des demandes.

Plus de trois demandeurs sur quatre sont des enseignants, dont 44 % des enseignants du 1^{er} degré et 32 % du 2nd degré.

Domaine social	Nombre de personnes aidées	%
Accès aux droits	150	28
Problèmes avec ascendants	114	22
Logement	85	16
Problèmes de couple	80	15
Isolement, mal être	74	14
Décès	25	5

Domaine santé	Nombre personnes aidées	%
Problème maladie	512	58
Problème handicap, RQTH	191	22
Problème difficultés psychologiques	174	20

Domaine de la santé

Le domaine de la santé recouvre tout problème de santé ayant une répercussion sur le travail ou la vie privée. Il représente 36 % de l'ensemble des demandes.

83 % des demandeurs dans le domaine de la santé sont des enseignants, respectivement 41 % du 1^{er} degré et 42 % du 2nd degré.

Domaine professionnel

Le domaine professionnel concerne toute personne qui rencontre des difficultés liées au travail et représente plus de 28 % de l'ensemble des demandes adressées au service social.

Les enseignants constituent 91 % des demandeurs, respectivement 52 % du 1^{er} degré et 39 % du 2nd degré.

Domaine professionnel	Nombre personnes aidées	%
Adaptation vie pro/vie privée	234	34
Questionnement professionnel	170	24
Souffrance, harcèlement, stress	96	14
Essoufflement professionnel	86	12
Difficultés relationnelles	65	9
Agression violence	47	7

8 événements graves ont fait l'objet d'une intervention par le service social des personnels, à la demande des équipes et/ou du chef d'établissement. Dans certaines situations, ces interventions ont donné lieu à la mise en place d'un groupe de paroles ou d'une permanence d'écoute.



La santé et sécurité au travail

Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Les acteurs en santé et sécurité au travail

Les acteurs en santé et sécurité au travail sont :

- Les conseillers de prévention académique et départementaux.
- L'inspectrice santé et sécurité au travail.
- La coordonnatrice académique risques majeurs.

Les priorités d'action retenues en 2014-2015

- Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et développement d'outils de la prévention

Pour l'académie de Strasbourg, l'enquête santé et sécurité au travail a permis d'apprécier l'état d'avancement des démarches de prévention et de maîtrise des risques professionnels dans le domaine de la santé et de la sécurité des personnels et des élèves. Sur 217 établissements du second degré interrogés, 211 ont répondu à l'enquête (soit près de 97 %).

Ces résultats permettent de prioriser l'aide (conseil et assistance) à apporter aux établissements. Ainsi, 165 établissements ont réalisé leur document unique ; à ceux-là, s'ajoutent 37 annonçant un document unique en cours de réalisation. De plus, les risques psychosociaux sont pris en compte dans 78 cas (contre 56 en 2013-14).

- Renforcement du réseau des assistants de prévention dans les EPLE
60 % des EPLE ont un assistant de prévention.
40 % des assistants de prévention relèvent de l'Education Nationale (34 % en 2013-2014).
- Évaluation et prévention de risques particuliers : les risques psychosociaux (RPS)

La prévention primaire et secondaire des risques psychosociaux (RPS) est une préoccupation majeure de l'académie. Des conférences sur la prévention des risques psychosociaux ont été mises en place dans le cadre du partenariat entre l'académie et la MGEN.

Les inspections

L'inspectrice santé et sécurité au travail a mené 59 visites (24 visites d'inspection en santé et sécurité au travail et 35 visites à thèmes). Un suivi après-visite est assuré par les conseillers de prévention.

La thématique retenue au niveau national était les conditions de travail dans les ateliers de maintenance des véhicules.

La santé et sécurité au travail

Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Les actions de prévention

- Formations sur les règles applicables en santé et sécurité au travail, à destination des chefs de travaux, des directeurs d'école, des adjoints gestionnaires, des chefs d'établissement et leurs adjoints nouvellement nommés.
- Formation devant membres du CHSCT.
- Formation initiale et continue des assistants de prévention par le conseiller de prévention académique et l'ISST, à destination des personnels relevant de l'éducation nationale.
- Elaboration et diffusion de circulaires aux chefs d'établissement (circuit du registre SST, mise en œuvre du document d'évaluation des risques professionnels) afin de les accompagner et de les conseiller sur certains risques.

SIGLES

ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADF	Administrative (filière IATSS)
ADJAENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AE	Adjoint d'enseignement
AED	Assistant d'éducation
AEFE	Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
AESH	Accompagnant des Elèves en situation de handicap
AENESR	Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
APAENES	Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
APS	Assistant de prévention et de sécurité
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ASI	Assistant ingénieur
ASP	Assistant pédagogique
ATRF	Agent technique de recherche formation
ATSS	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
CCAPP	Conseil Carrière et Accompagnement Professionnel des Personnels
CE	Chargé d'enseignement
CERPEP	Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professionnels
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMC	Conseil Mobilité Carrière
CNED	Centre Nationale d'Enseignement à Distance
COP	Conseiller d'orientation-psychologue
CPE	Conseiller principal d'éducation
DASEN	Directeurs académiques de services de l'éducation nationale
DIEO	Personnels de Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
EG	Enseignement général
EPL	Etablissement public local d'enseignement
EPS	Education physique et sportive
EREA	Ecole régionale d'enseignement adapté
ET	Enseignement technologique
ETP	Equivalent temps plein
FICFC	Formation initiale des conseillers en formation continue
FIL	Formation d'initiative locale
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion de la Personne Handicapée dans la Fonction Publique
FMP	Formations en milieu professionnelle
FOAD	Formation ouverte et/ou à distance
FTP	Formations tutorielles de proximité
GT	Général et technologique
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IATSS	Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale
IGE	Ingénieur d'études
IGR	Ingénieur de recherche
IPR	Inspecteur pédagogique régional

ITRF	Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation
LP	Lycée professionnel
LV	Langue vivante
MA	Maitre auxiliaire
MED	Personnels médico-sociaux
PACD	Poste adapté de courte durée
PAF	Plan académique de formation
PALD	Poste adapté de longue durée
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
PLP	Professeur de lycée professionnel
PE	Professeur des Ecoles
PAF	Plan Académique de formation
PP	Personnes physiques
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
RPS	Risques psychosociaux
SADM	Services académiques
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SBSSA	Sciences biologiques et sciences sociales appliquées
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SEP	Section d'enseignement professionnel
STI	Sciences et technologies industrielles
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TRF	Technicien de recherche et de formation
VAE	Validation des acquis de l'expérience